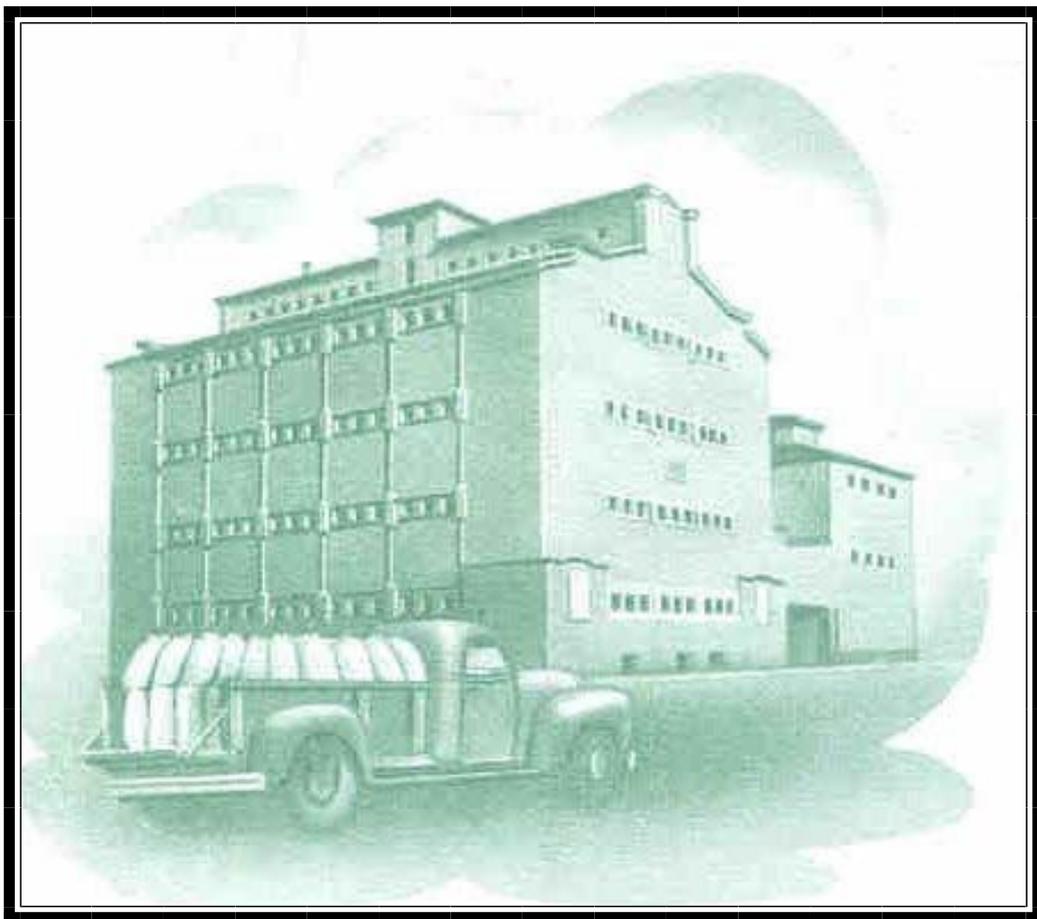


BULLETIN DE L'A.R.B.R.E.



TOME 12

2001

**ASSOCIATION DE RECHERCHES BAZIEGEOISE :
RACINES, ENVIRONNEMENT.**

Sommaire n° 12

<u>Mot du Président :</u>	1
<u>Publications, documents :</u>	2
• Sibra, peintre du Lauragais (Claude Rivals)	3
• Pour une « Place Jean Calas », pour plus de place à Jean Calas à Toulouse. (Documents fournis par Roger FERRA)	8
<u>Conférences, manifestations :</u>	31
• Soirée occitane (2 février 2001) (C. Rivals – Canto Laouseto)	32
• Une armée anglaise en Lauragais (24 mars 2001) (J. Odol)	34
• A propos de Jean Calas (1 ^{er} juin 2001) (R. Ferra)	36
• Voyage en haute Ariège : (15 septembre 2001) Les forges de Pyrène, Le parc de la Préhistoire.	38
• Un siècle d'histoire (12 octobre 2001) (J. Odol)	40
• Médiévales 2001 (9-10 novembre 2001)	42
• Magie des danses bulgares (22 novembre 2001)	46
• Hommage à Jean Odol (23 novembre 2001) (L. Ariès)	48
• Des fosses à grains aux silos cathédrales. (J. Holtz)	50
<u>La vie de l'association :</u>	53
Assemblée générale	54
Compte rendu financier	56
Conseil d'administration	57
Ordre de la Fève	58
Adhérents	60

Le Mot du Président

e traditionnel mot du président permet d'analyser le fonctionnement de l'association et de faire le point sur le déroulement de l'année écoulée.

Le programme des manifestations prévues lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2000 a été généralement respecté. La conférence de Jean Odol sur "Le retour des enfants juifs de Seyre" a été remplacée par celle de Roger Ferra "A propos de Jean Calas" le 1er juin, en accord avec Monsieur Odol, compte tenu des circonstances; nous tenons à nous en excuser.

La soirée occitane avec la participation de Canto Laousetto et la causerie de Claude Rivals " Le Lauragais dessiné et peint par Paul Sibra" a eu un grand succès. Il s'agit d'une manifestation pérenne, très appréciée par les baziégeois. Nous nous félicitons de ce partenariat avec une autre association et tenons à la remercier.

Les différentes conférences-débats avec des sujets très variés ont attiré un public nombreux. Le traditionnel voyage culturel s'est déroulé à la plus grande satisfaction de tous grâce à la qualité des sites visités (forges de Pyrènes et Musée de la préhistoire de Tarascon) mais aussi avec la convivialité qu'apporte le déplacement en commun (bus) et le repas autour d'une bonne table.

Les Médiévales organisées en partenariat avec la mairie de Baziège sont incontestablement le temps fort de notre association . Le spectacle du Vendredi "Des femmes en pays cathare" avec un contenu culturel et philosophique élevé, de grande qualité aurait dû attirer un public baziégeois plus nombreux; plus de la moitié de l'assistance est venue de l'extérieur voir ce spectacle hors du commun. Les conférences du vendredi ont connu une affluence record avec 350 ou 400 participants, certains venus de loin : Toulouse, Pamiers, Revel, Castelnaudary, Bram. En consacrant la matinée à l'époque gallo-romaine et l'après-midi au catharisme les thèmes de cette journée ont été très variés et ont donné satisfaction au plus grand nombre.

Dans le cadre des Médiévales, la table ronde sur la gastronomie lauragaise a amené un large public tout aussi avide de patrimoine et de culture, la cuisine étant plus que jamais au centre de tous les débats (santé, goût, économie, agriculture, patrimoine...). Les résultats du concours Terra Nostra édité par La Dépêche de Midi qui termine le congrès sont toujours suivi avec attention. Le repas Médiéval autour d'un cassoulet aux fèves et animé par des troubadours est toujours un grand moment de convivialité, dans une Halle aux Grains particulièrement bien mise en lumière.

Ainsi, en 2001 les objectifs de l'association ont été encore conservés. L'association ARBRE a pour but de faire mieux connaître l'histoire et l' Environnement de Baziège et plus largement du Lauragais avec justesse et objectivité sans haine ni passion. Les thèmes les plus divers ont été abordés depuis l'histoire anecdotique, qui raconte les faits ou présente le patrimoine jusqu'à l'histoire porteuse de message pour l'humanité qui explique et ouvre le débat. Merci à tous les conférenciers et notamment à Jean Odol récemment nommé au grade de chevalier de la Légion d'Honneur.

La trésorerie de l'ARBRE se porte bien, notamment grâce aux diverses subventions : celles de la Mairie de Baziège et du SICOVAL ainsi que celle du Conseil Général de la Haute Garonne. Que ces diverses aides trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

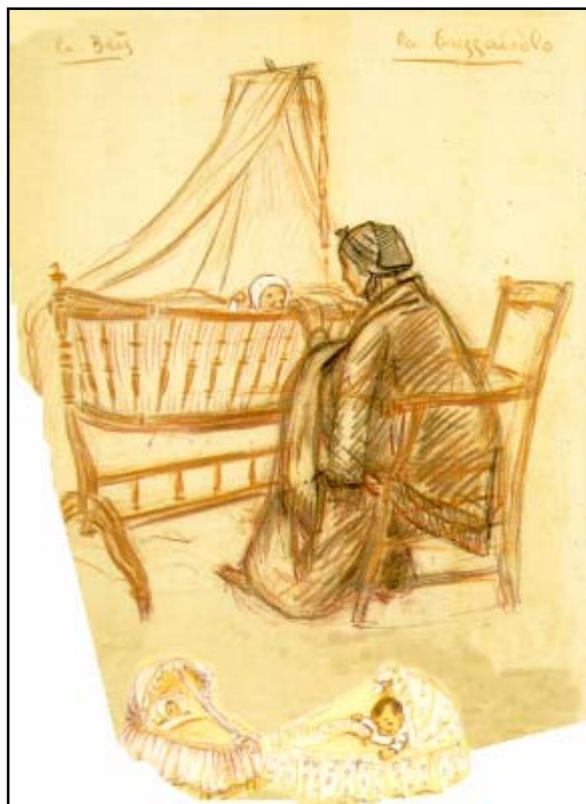
Je terminerai en remerciant toutes celles et tous ceux qui ont oeuvré encore cette année pour que l'association ARBRE poursuive sa mission culturelle au plus haut niveau; le résultat est là... l'association a douze ans, elle rayonne dans tout le Lauragais et ses adhérents sont plus d'une centaine. Mes remerciements vont tout particulièrement aux membres du bureau sans qui rien de cela n'aurait été possible.

Lucien ARIES

Publications, Documents

Paul Sibra
Peintre du Lauragais (1889-1951)
(Par Claude Rivals)

Il est fort dommage qu'aucun ouvrage n'ait été consacré à cet artiste, témoin de son temps. La documentation est éparse. La seule étude sérieuse et probablement exhaustive est une recherche en histoire de l'art dont l'auteur est Mme Marie - Béatrice JEANJEAN. Elle a pu organiser en 1992 une belle exposition dont le catalogue propose heureusement une quarantaine de reproductions. Ajoutons à cela l'initiative de Francis Loubatières qui a édité trente-six planches de dessin, en cartes postales.

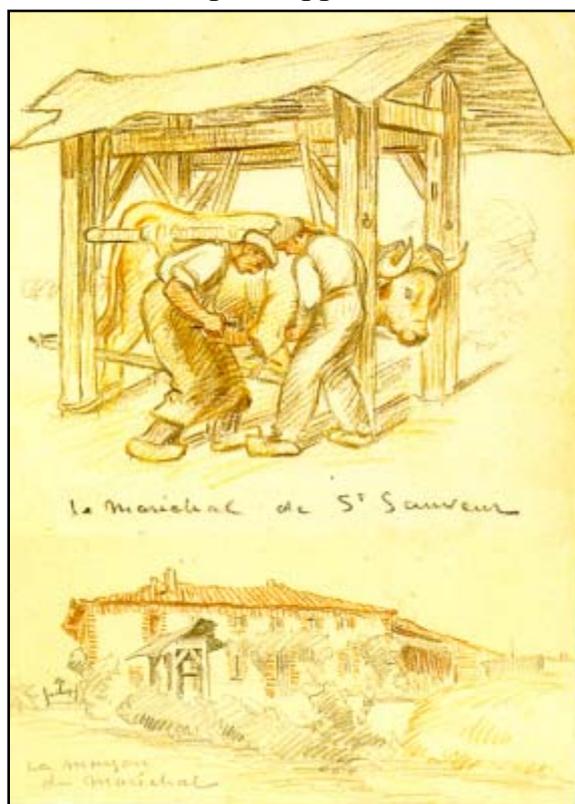


*La menima brandis lo brèc tot cantant una
breçairola : « Sòm, sòm, vèni, vèni...
La berceuse.*

Depuis que je connais cette production picturale, intéressante et belle, je me suis attaché à constituer ce que nous appelons un corpus (une collection !) de cent images. Tout n'y est pas, mais j'ai voulu garder ce qui me paraissait le plus significatif. On se demandera peut-être ce qu'un sociologue-ethnologue vient faire sur le terrain de l'histoire de l'Art. Il me serait facile de répondre que l'Art (les images), comme les textes, appartient à tous ceux qui ont envie de les lire. De plus, ayant consacré quelques dizaines d'années à étudier les maisons, les canaux et la batellerie, ainsi que les moulins, je me suis plusieurs fois demandé si, avec ma plume et mon appareil photographique, je ne prolongeais pas le travail déjà accompli par Sibra ...

Lorsque l'historienne de l'Art étudie cette oeuvre, elle se préoccupe plus de chronologie, de périodisation. Ainsi reconnaît-elle une attention au folklore (1927 - 1932), aux portraits (1932 - 39), aux villages (1939 - 47), etc.. Mes recherches personnelles m'ont quelque peu affranchi de ce type de travail qui est prioritaire et indispensable. Elles m'ont rendu très critique par rapport aux

périodisations : j'abandonne rarement les sujets anciens même si j'en explore de nouveaux. Sibra faisait de même. M'intéressent donc les grands groupes thématiques qui s'entrelacent tout au long de sa vie de peintre. Je ne m'attarderai pas non plus sur le fait qu'à l'instar de ses maîtres (Jean-Paul Laurens et ses fils) Sibra s'est lancé dans une carrière nationale - disons parisienne - avant de se replier, plus tard, sur ses terres d'oc. Je n'ai personnellement pas approfondi son réseau de fréquentations, me contentant de dire qu'elles sont en rapport étroit avec sa formation traditionaliste et catholique, avec la langue et la culture occitanes et ceux qui oeuvrent à son renouveau, écrivains, poètes, membres du clergé, avec aussi son environnement paysan et artisan. Son option pour l'Art correspond au fait qu'il a eu la chance de naître dans une famille aisée de marchands de textiles : il allait à Paris pour apprendre le droit et non la peinture !



Lo faure al trabalh (o ferrador)
Le maréchal-ferrant et son travail.

La vie lauragaise.

Ses croquis portent sur la famille : grand-mère veillant sur l'enfant au berceau, préparatifs pour le mariage... Nous avons là des sujets tout à fait conformes - ainsi que les suivants - à l'excellent petit livre publié en 1924 par Arnold von Gennep sur le folklore. La famille c'est aussi la cuisine quotidienne avec ses vaisselles de cuivre et de poterie, c'est le cassoulet qu'on porte au four du boulanger. C'est aussi l'élevage domestique : la garde des oies et leur gavage. Folklore ou ethnographie, la curiosité est la même. Et les "figures lauragaises" (nous, ici) sont différentes de ces musiciens espagnols égayant nos vendanges (ces autres, d'ailleurs).

Les clefs de vie : le blé et le vin.

Lauragais rural. Des bœufs massifs arc-boutés tirent la charrue que conduit le paysan, qui ouvre la glèbe féconde, pour parler comme ont écrit Maurras, Barrès mais aussi Giono. À l'époque, on suit exactement le calendrier du blé : à maturité on fauche, on lie la javelle (on peut disposer d'une faucheuse-lieuse), c'est la moisson. On construit le gerbier comme une maison, ou comme un grand cône, oeuvre belle qui fait la fierté du paysan. Après le battage le grain est conduit aux divers moulins à vent dont Sibra rassemble en une planche la diversité des formes.

En ethnographe il en consacre une autre aux meuniers, père et fils, avec un commentaire.



Un poli parelh de garoneses junts.
Une jolie paire de bœufs garonnais joints.

A Montgeard, il a "croqué" le petit pâtre gardant les cochons surveillés aussi par un chien. Mais non, ce n'est pas un croquis, c'est un tableau bien "léché", une recherche esthétisante qui éloigne de la réalité en la magnifiant.

Les villages.

Le Lauragais, c'est le Terrefort, les terres grasses mollement ondulées et, sur les collines les villages qui tous se ressemblent sauf

qu'ils sont tous différents ! Laurac (1983) , Mas Stes Puelles (1939), Montoulieu (1942), Verdun (1946) et d'autres ; entassements ordonnés de maisons de briques ou de terre coiffés de toits de tuiles, couronnés tantôt par une église, un château ou un moulin. Sibra compose des "portraits" de ces villages car chacun a son caractère propre comme un être né de la terre, une sorte d'être vivant architectural créé au fil des générations. Aucune silhouette, aucun attelage ne les anime. Des vies figées entre la terre et le ciel. "Collines inspirées"?

La société de Sibra.

Le peintre n'est pas en quête de personnages. Il les a sous la main. Son cousin au piano est un autre lui-même. Portrait d'hommes surtout. Les femmes sont les exceptions. Beau portrait d'Annie Galli (1942) et surtout de "la jeune fille



La noça : « Venèm croumpar le noviatge »
La noce : Nous venons acheter le trousseau de mariage.

bien élevée" (1927) en train de lire un ouvrage qui porte ce titre. La jeune fille deviendra Madame Sibra et lui donnera deux enfants.

Les hommes - souvent meneurs d'hommes, fortes personnalités - ont droit à d'impressionnants tableaux : le puissant abbé Salvat, prédicateur et folkloriste ; son éminence le cardinal Verdier (1932), le général Gondannes (1942). Les grands du folklore occitan permettent des oeuvres contrastées. Jean Lebeau, poète, dont Sibra a illustré plusieurs livres (1933), Prosper Estieu dans une attitude majestueuse (quasi caricaturale pour nous) face à Montségur (1927). Je n'ai pas étudié le "ménage" bizarre qu'ont pu constituer, dans ces esprits et les connaissances de leur temps, le catholicisme traditionnel et les hérésies cathares, important sujet de réflexion !



Segasons en Lauraguès - Moissons en Lauragais.

Et le menu peuple ? dira-t-on, il est dans les croquis du folkloriste ethnographe. Mais c'est la société d'ordre qui compte en peinture. Tout est dans la posture et non dans l'acte.

La culture française et européenne.

La peinture académique a toujours favorisé les sujets bibliques, mythologiques et historiques. Mais le traitement de ces sujets nous renseigne à la fois sur l'époque et le peintre. La naissance d'Eve (1928) nous dit les canons esthétiques de la féminité : ces flancs vont porter l'histoire de toute l'humanité. L'offrande à Pomone marie exotisme et mythologie : il faut bien examiner la négresse qui dans l'ombre du tableau, offre des fruits à la déesse blanche (1930, c'est l'époque des expositions coloniales).

La religion, la foi, s'illustrent par les Saintes Pucelles du Mas qui ont veillé sur les restes de Saturnin ; par les prêches de Saint François aux oiseaux ; par l'extraordinaire mise en page de Jeanne (d'Arc) face à l'Archange, ailes déployées et à cheval, dans "les voix de la France".

Autres tableaux pour les Lettres : 1924 Don Quichotte et le moulin (du Lauragais!); 1943 Le mariage de Figaro ; 1942 les contes de ma mère l'oye.

Le pays mythique et mystique.

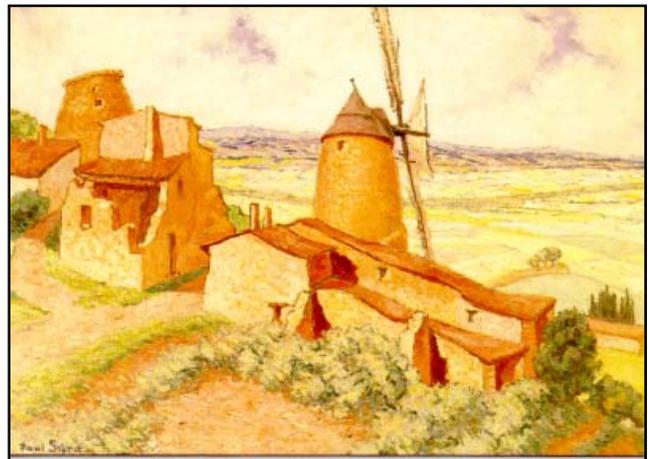
Ici nous retrouvons ces extraordinaires laboureurs (les bouviers 1922) de la chanson occitane qui les renvoie à un merveilleux Moyen-Age. Les études sur "la vierge lauragaise" préparent le plus célèbre des tableaux de Sibra qui met en relation, autour du blé, la maternité, la gerbe et le moulin, espace traversé par la courbe du canal où passe la péniche éponyme : le Lauragais (1929).

Cette analyse très sommaire de l'œuvre de Paul Sibra n'est qu'une approche simplificatrice ; Elle n'en fournit pas moins les grandes lignes et les grands thèmes d'un culte du "pays" ou de "la petite patrie" lauragaise selon une expression esthétisante bien en rapport avec une idéologie qui magnifie l'ordre et les traditions. Avec quelque précaution critique elle peut avoir, pour nous, valeur de documents.

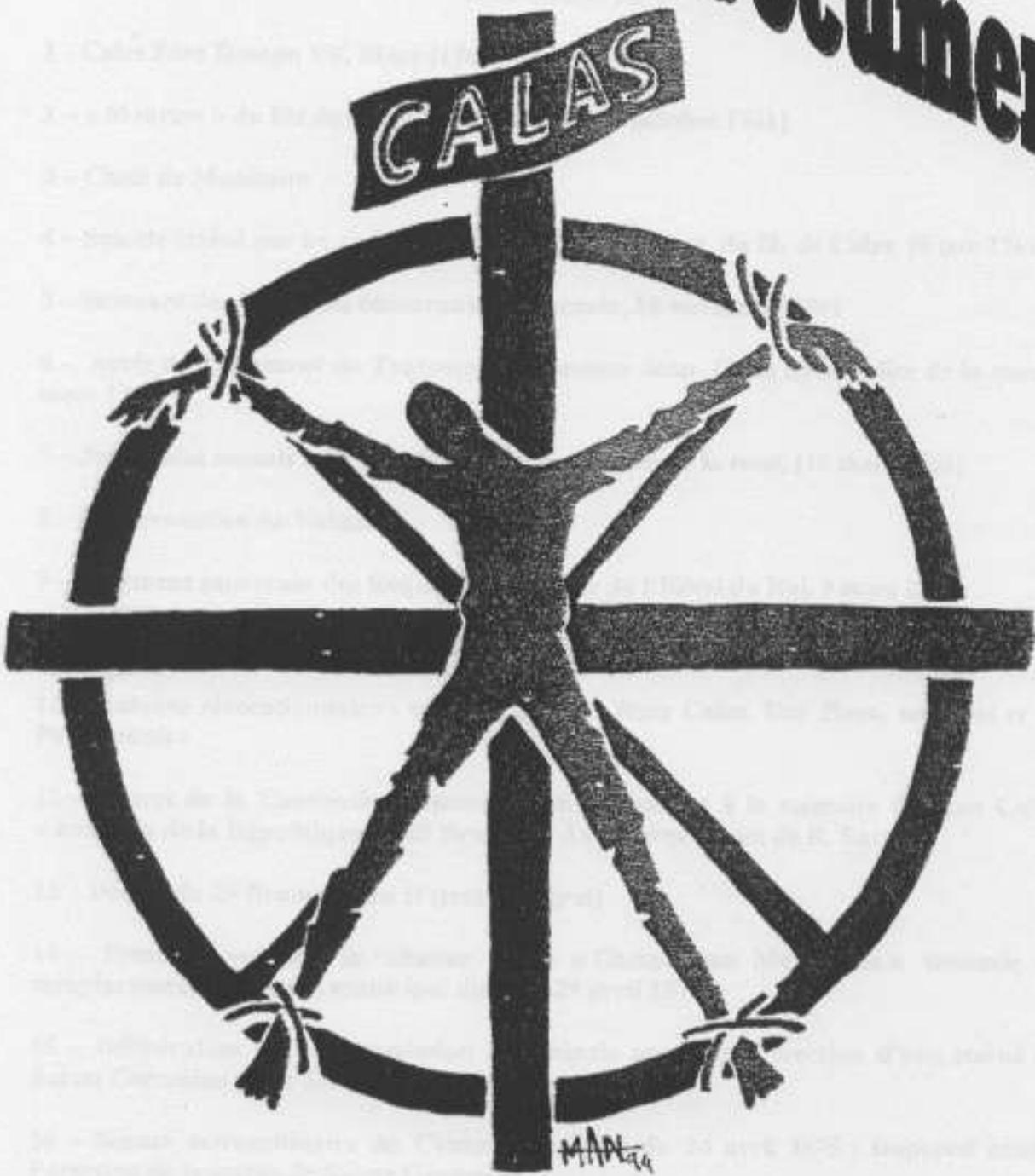
Catalogue :

Paul Sibra peintre de langue d'Oc
par Marie-Béatrice Marty -
JEANJEAN,
Musées de Carcassonne et de
Narbonne 1992.

Lo moli de vent del Cugarel
Le moulin à vent de Cugarel



Documents



**Pour une « Place
Jean CALAS »
à TOULOUSE**

**Pour plus de place
à Jean CALAS
à TOULOUSE**

DOCUMENTS :

- 1 - Calas Père Rompu Vif, Mars [1762]
- 2 - « Meurtre » du fils de Calas [Nuit du 13 au 14 octobre 1761]
- 3 - Chefs de Monitoire
- 4 - Suicidé traîné par les rues / Sépulture et enterrement du fils de Calas [8 nov 1761]
- 5 - Sentence des Capitouls concernant les accusés, 18 novembre 1761
- 6 - Arrêt du Parlement de Toulouse condamnant Jean Calas au supplice de la roue, 9 mars 1762
- 7 - Jean Calas soumis à la question, puis au supplice de la roue, [10 mars 1762]
- 8 - L'intervention de Voltaire
- 9 - Jugement souverain des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, 9 mars 1765
- 10 - Toulouse révolutionnaire (An II) : Tableau du changement de noms
- 11 - Toulouse révolutionnaire : une Place et des Rues Calas, Une Place, un Quai et un Port Voltaire
- 12 - Décret de la Convention ordonnant un monument à la mémoire de Jean Calas, « aux frais de la République », 29 Brumaire An II, avec projet de R. Barthe
- 13 - Décret du 29 Brumaire an II (texte intégral)
- 14 - Procès - verbal d'installation d'une « Commission Municipale » nommée en remplacement du conseil municipal dissous, 29 avril 1874
- 15 - Délibération de la Commission Municipale acceptant l'érection d'une statue de Sainte Germaine place Saint Georges, 10 novembre 1874
- 16 - Séance extraordinaire du Conseil municipal du 24 avril 1875 : Duportal contre l'érection de la statue de Sainte Germaine
- 17 - Une place Calas à Toulouse ? 1883
- 18 - D'une Impasse Jean Calas à la Rue Jean Calas (1911-1931) et à un Espace Jean Calas ?
- 19 - Défense de la mémoire de Jean Calas à Toulouse (Lettre du 10 Janvier 2001)

Documents Roger FERRA

Mars [1762] *

Calas Père Rompu Vif [1]

Par arrêt de la Cour, du jourd'hier 9^o de ce mois et executé ce jourd'huy 10^o a 4 . heures et demy du soir. le Sr Jean Calas, négociant en cette ville depuis plus de 40 ans, marchand lingier Rue des filatiers dans la maison du Sr Rambaut, homme d'une grande taille ; robuste et séc de complexion, natif de la Cabarede près de Castres, agé de 67 ans ; après cinq mois moins trois jours de detention dans les prisons de l'hotel de ville , ou il avoit été conduit le 13^o 8bre passé ; avec son épouse, un fils cadet, sa servante, et le Sr Lavaïsse cadet ; ayant été atteint et convaincu d'avoir étranglé dans sa maison Marc Antoine Calas son fils ainé, Comme je l'ay rapporté dans son lieu, a été condamné a être rompu vif, et être mis sur la Roue pendant deux heures, pour ensuite être étranglé, puis jetté dans le feu pour y être consumé, et les cendres jettées au vent ; ce qui a été executé a la lettre aujourd'huy 10^o de ce mois a la place St George a l'heure cy dessus marquée.

Cet homme, huguenot d'origine et protestant obstiné s'il en fut jamais, ainsy que toute sa famille, a souffert son supplice avec une constance prodigieuse, et n'a jamais voulu se rendre aux Saintes Remonstrances du R. P. Bourges professeur dominicain et d'un autre père son adjoint ; qui depuis les 4 heures du matin, jusqu'à 6 heures du soir n'ont cessé de luy persuader de sauver son ame, en ouvrant les yeux a la lumiere de la verité, qui ne peut se trouver que dans le sein de l'eglise Catholique ; par une sincere conversion en abjurant les erreurs dont il étoit imbu des l'enfance ; ce qui n'ayant pu l'ebbranler en aucune façon, il est mort dans la Reprobation comme nous devons le croire, et n'en a pas moins subi le Supplice auquel il a été condamné, a la veue d'un peuple innombrable, même de gens de la campagne venus exprés dans cette ville, pour voir mourir un père, qui faisant une insigne violence a la nature, n'a pas eu en horreur d'étrangler son propre fils.

*Nemo Parricidae supplicio misericordiâ
Commovetur. (Cic. 4, Tusc.)*

Source : *HEURES PERDUES* de Pierre BARTHES,
manuscrit, Bibliothèque Municipale de Toulouse
C.R.D.P. Toulouse, 1956

*La ponctuation et l'orthographe de l'auteur sont respectées

[Nuit du 13 au 14 octobre 1761] Meurtre du fils de Calas

La nuit du 12^o au 13^o de ce mois, dans la maison du Sr Calas marchand lingier, et gros négociant en cette ville demeurant a la rue des filatiers –maison appartenant au Sr Rambaut, fût trouvé mort, etendu dans le magasin le fils aîné du susd[it] marchand, apellé marc antoine Calas ; les parents avec d'autres personnes qu'il y avait chez eux ayant crié A l'assassin les gens qui s'y rendirent trouvèrent en effet le mort dans le lieu susd[it] déjà mort depuis longtemps, et on jugea a son aspect et aux marques qu'il avoit a son col, qu'il avoit été étranglé ou par suspension, ou a terre par torsion, ce qui au jugement de tout le monde n'ayant pu être fait par des étrangers, ce crime a été universellement imputé aux pere et mere de ce jeune homme, en haine de la Religion Romaine ou ce jeune garçon venoit de se faire instruire, induit à ce faire par son frere Cadet qui, a cause de son changement avoit été chassé de la maison paternelle par ses parents, et leurs fauteurs qui tous étant protestans a l'exés et zelés deffenseurs des opinions de l'heresiarque Calvin, ont selon l'opinion commune, étranglé de leurs propres mains leur propre enfant, après avoir cette même nuit décidé de son sort dans un conciliabule, convoqué comme le rapporte le monitoire publié a cet effet, dans une maison située dans la parroisse de la Daurade, ou logeoient nombre d'huguenots et notamment un ministre chez lequel on tient que se sont assemblés plusieurs fois les personnes de cette communion et ou ils ont resolu la mort de ce jeune proselite qui le lendemain d'une fin si tragique, devait être receu dans le sein de l'église Romaine par la première Communion, a laquelle, ainsy qu'aux autres verités de notre Sainte Religion, il se dispoisoit depuis longtemps, par les soins de leur ancienne servante tres bonne Catholique et d'un prêtre dont on a tenu le nom caché très sagement pour ne pas l'exposer a la haine implacable et a la vengeance cruelle de ces monstres d'horreur, ces huguenots vraiment parricides, pour avoir porté ces pères Barbares a donner la mort a leur Enfant d'une maniere si detestable, et capable de revolter les peuples les plus feroces, eu égard a la douceur et a l'indulgence dont la nature même nous ordonne d'uzer a l'égard de ceux que nous avons mis au monde, douceur dont les Bêtes les plus cruelles nous donnent même l'exemple, par l'amour qu'elles ont pour leurs petits et les soins qu'elles se donnent pour eux ; comme le dit très bien le prince de l'éloquence latine

Ferae Partus suas diligunt, et nos in

Liberas nostras debemus indulgentere ?

Cicero] 2 de Orat. 8

Ni plus, ni moins, pendant ce tumulte quelqu'un étant allé avertir la justice, Mr David, Capitoul se rendit avec son escouade a la maison de Calas, ou ayant vizité le cadavre, on le fit porter a la maison de ville. Calas le pere, sa femme, un autre fils qu'ils ont, et un jeune homme qui venoit d'arriver de Bordeaux, tous de la même Secte, et la servante vielle domestique dans cette maison d'ailleurs tres bonne catholique furent conduits en prison ou on leur fit leur procès sur le témoignage d'un grand nombre de personnes qui ont été déposer ce qu'elles avoient vu ou entendu, forcées a ce faire par un monitoire publié pendant trois Dimanches au prône des parroisses ; ces prisonniers ont été toujours séparés, chacun gardé a veue dans la prison ou dans le cachot, une sentinelle posée en dehors a la porte des prisons ne laissant entrer que les personnes utiles, tout le reste exclu de l'entrée sans une permission expresse ou la présence d'un capitoul.

Source : *HEURES PERDUES* de Pierre BARTHES,
manuscrit, Bibliothèque Municipale de Toulouse

Le sort réservé aux suicidés à Toulouse

[17 février 1742] – Suicidé traîné par les rues

Le 17 février, à 4 heures du soir, on traîna sur une claie, en exécution de l'arrêt du Parlement, le cadavre de cet homme qui d'était étranglé en prison. On le pendit ensuite par les pieds à une potence dressée exprès à la place Saint-Georges, et après cela on le jeta à la voirie hors la porte Arnaud-Bernard, où il fut mangé par les chiens.

Source : Pierre BARTHES, HEURES PERDUES, Ms BMT, Laffitte Reprints

23 avril 1768 Procès du Parlement au cadavre d'un suicidé

« Du vingt-troisième avril 1768, en la chambre de la Tournelle, présents MM Davisart, Dupoujet, de Sénau, de Sauveterre, de Niquet, Présidents ; Cassan, Lasbordes, Laccary, Lacaze, Mengaud, Bonnet, Lamothe, Drudas rapporteur

Entre le Procureur général du roy, demandeur en excès à suite de l'arrêt interlocutoire du jour d'hier qui ordonne la procédure extraordinaire contre le cadavre du nommé Simon Saladin accusé du crime de suicide volontaire, ledit cadavre prisonnier aux prisons de la Conciergerie d'une part, et Ybourguet curateur, nommé d'office audit cadavre, défendeur d'autre part.

Vu le susdit arrêt et pièces sur lesquelles il a été rendu les exploits d'assignation à témoins pour être récolés et confrontés, récolements et confrontations faits en conséquence, le tout en date dudit jour d'hier, ensemble les dires et conclusions du Procureur général du roy, et ledit Ybourguet curateur ouï derrière la barre.

La Cour, vu ce qui résulte de l'entière procédure, a déclaré et déclare ledit Simon Saladin atteint et convaincu du crime de suicide volontaire à lui imputé, sa mémoire à jamais éteinte, pour réparation duquel son cadavre sera livré es mains de l'exécuteur de la haute justice pour être mis sur une claye, la face contre terre et traîné dans les rues et carrefours accoutumés de la présente ville, et à la place du perron du palais, à une potence qui y sera plantée le cadavre dudit Simon Saladin sera pendu par les pieds et ensuite jeté à la voyrie ; condamne ledit Simon Saladin aux dépens envers ceux qui les ont exposés, la taxe réservée. Davisard, Boyer-Drudas, signés. »

Source : Molinier, « De la répression [...] du suicide suivant les anciens usages de Toulouse », Mémoires de l'Ac. Imp. des Sc., Inscriptions et Belles - Lettres, 1867

Obsèques religieuses de Marc Antoine Calas

[8 nov. 1761] Sepulture et enterrement du fils de Calas

Le cadavre de marc antoine Calas, ouvert et rempli de chaux pour éviter la corruption, déposé dans la morne a la maison de ville dans une caisse propre a le contenir, depuis le 13^o du mois passé ; auquel on faisoit le procès comme suicide ; ayant gagné sa cause apres plusieurs verifications faites par les chirurgiens et les medecins, même par l'executeur, pour voir, connoître et declarer ; s'il s'étoit deffait luy même ou s'il avoit été étranglé par des mains etrangeres : fut enfin jugé digne de la Sepulture des Catholiques, et comme tel, cejourd'huy, dimanche 8^o de ce mois immediatement après Vêpres, la Parroisse St étienne sur laquelle il avoit vécu, et souffert la mort, fut le chercher a la maison de Ville ou on l'avoit range decement dans une bière, avec grand luminaire : et le porter a l'église, ou après les obseques, et les prieres accoutumées on le mit en terre dans l'église de St jaques, a gauche en entrant par le cloître dans la chapelle de Ste éizabeth. Le clergé au nombre de 46 ou 47 ecclesiastiques et la compagnie de mrs les penitens blancs precedoient le corps de ce nouveau converti, qu'une foule de peuple de tout état accompagnoit a la sepulture, rendant graces a Dieu d'avoir ouvert les yeux a cet heureux jeune homme qui a cause de sa conversion a notre Sainte Relligion, avoit peri d'une mort si funeste, et si cruelle tout ensemble.

Source : HEURES PERDUES de Pierre BARTHES Bibliothèque Municipale de Toulouse

SENTENCE DES CAPITOUIS

concernant les accusés

en date du 18 novembre 1761

Du dix huitième novembre 1761,

Par devant Messieurs Roques de Rechon avocat capitoul,
David de Beaudrigue, Chirac, Boyer capitouls, Ferlup,
Labat et Carbonnel assesseurs,

Me Carbonnel assesseur rapporteur ayant fait le rapport sur le bureau et la procédure faite d'autorité des capitouls a la requette du procureur du Roy pour crime de paricide contre Calas père et fils cadet, l'épouse dudit Calas, le S. Gaubert Lavaisse, et Jeanne Vigniere servante dudit Calas, accusés ; a été d'avis de relaxer lesdits accusés et de faire le procès à la memoire du cadavre de Marc Antoine Calas, dépens compensés

M. Labat assesseur a été d'avis au contraire veu ce qui resulte de l'entiere procedure prenant droit d'icelle, et des aveux consignés dans les interrogatoires des accusés rejettant la qualification sans avoir egard aux objets et reproches proposés par ladite Calas mère contre la Dlle Durand et son fils abbé, temoins et les rejettant condamner lesdits Calas pere et fils cadet et l'épouze dudit Calas père à être pendus et ensuite leur corps brulés, de condamner aussi Lavaisse aux gallères perpetuelles, et de mettre ladite Vigniere servante hors de cour et de procès, de condamner ledit Calas père et fils cadet, Delle Calas mère et Lavaisse aux depends, ceux entre ledit procureur du Roy et ladite Vigniere demeurant compensés.

Me Ferlup assesseur a été d'avis au contraire qu'avant dire droit deffinitivement aux parties, ledit Calas père sera appliqué a la question ordinaire et extraordinaire et sursis au jugement des autres accusés jusqu'après le rapport fait du verbal de torture dépens réservés.

M. Boyer capitoul a été d'avis au contraire d'appliquer a la question ordinaire et extraordinaire ledit Calas pere et fils cadet et ladite Delle Calas mere, et que ledit Lavaisse et Jeanne Vigniere seront présentés a ladite question, depends réservés

M. Chirac capitoul a été du meme avis de M. Boyer.

M. David capitoul a été d'avis contraire et de celui de Me Labat assesseur a la difference seulement qu'il a été d'avis au contraire de condamner ladite Jeanne Vigniere servante a cinq ans d'hospital.

M. Roques de Rechon capitoul a été d'avis au contraire de condamner les cinq accusés à la question ordinaire et extraordinaire.

Et M. Roques de Rechon president du bureau etant revenu sur les avis,

M. Carbonnel assesseur rapporteur a persisté

M. Labat s'est rangé de l'avis de M. Boyer capitoul de meme que M. Ferlup assesseur, et M. David capitoul et M. Roques auquel avis *rv* la sentence a tenu et passé

Ainsi le certifie le greffier criminel soussigné

rv au nombre de six

Michel Dieulafoy

ARRET DU PARLEMENT DE TOULOUSE CONDAMNANT JEAN CALAS AU SUPPLICE DE LA ROUE

9 mars 1762

Du neuvième mars mil sept cent soixante deux, en la Chambre de la Tournelle, présents Messieurs du Puget [...], de Cassanclairac.

Entre le procureur general du Roy demandeur en excès à suite de l'arrest de la cour interlocutoire du 5^o decembre 1761 d'une part, et Jean Calas pere, Anne Roze Cabibel son epouze, et Jean Pierre Calas fils, François Alexandre Gaubert Lavaisse et Jeanne Vigièrè servante dudit Calas, accusés du crime d'homicide comis sur la personne de Marc Antoine Calas fils ayné, deffendeurs d'autre ;

Veu ledit arrest dudit jour 5 decembre dernier, la procedure faite d'autorité des capitouls sur laquelle ledit arrest a été rendu, ensemble la continuation d'inquisition, faite d'autorité de la cour en consequence dudit arrest contre les susdits accusés, et les dire et conclusions dudit procureur general du Roy et lesdits Calas pere et fils, Anne Roze cabibel epouze de Calas pere, lesdits Lavaisse et Vigièrè, oüys sur la scellète ;

La Cour voidant l'interlocutoire de son precedent arrest du cinquieme decembre dernier, declare ledit Jean Calas pere atteint et convaincu de crime d'homicide par luy comis sur la personne de Marc Antoine Calas son fils ayné ; pour reparation de quoi, le condamne à être livré ez mains de l'Executeur de la haute Justice, qui tete, pieds nuds, en chemise, la hart au col, le montera sur le charriot a ce destiné et le conduira devant la porte principale de l'Eglise de Toulouse, ou, étant a genoux, tenant en ses mains une torche de cire jaune alumée, du poids de deux livres, il luy plaira faire amande honorable, et demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice de ses crimes et mesfaits ;

Ce fait, le remontera dans ledit charriot, et le conduira à la place Saint George, de cette ville, ou sur un Echaffaut qui y sera à cet effet dressé, il luy rompra et brisera Bras, Jambes, Cuisses et Reins ; ensuite, l'exposera sur une Roue, qui sera dressée tout aupres dudit Echaffaut, la face tournée vers le Ciel pour y vivre en peine et repentance de sesdits crimes et mesfaits, et servir d'exemple et donner de la terreur aux mechans, tout autant qu'il plaira à Dieu luy donner de vie, et son corps mort sera jeté dans un Bucher ardent, préparé a cet effet sur ladite place, pour y être consommé par les flames, et ensuite les cendres jetées au vent ;

Prealablement ledit Calas pere avoir été appliqué à la question Ordinaire, et Extraordinaire ; pour tirer de luy l'aveü de son Crime, Complices et Circonstances.

Le condamne en outre en cent sols d'amande envers le Roy, declare ses biens acquis et confisqués à qui de droit appartiendra, distrait la troisieme partie d'iceux aussy en faveur de sa femme et enfaas s'il en à ;

Ordonne la dite Cour qu'il sera surcis au jugement dudit Calas fils, Anne Roze Cabibel, Gaubert Lavaisse, et Jeanne Vigièrè, jusques après le verbal de torture et d'execution de mort dudit Calas pere ; Rapporté et Communiqué audit procureur general pour être ensuite contre eux ordonné ce qu'il appartiendra ;

Condamne ledit Calas pere aux depens envers ceux qui les ont exposés, la taxe reservée, les depens entre ledit procureur general et lesdits Calas fils et mere, Lavaisse, et Vigièrè demeurant reservés ; et pour faire mètre le present arrest à execution contre ledit Calas pere, renvoye devant les Capitouls de Toulouse les commettant quant à ce.

du Puget

de Cassanclairac

Sera ledit Calas pere
étranglé après avoir
resté deux heures sur
la roue. Du Puget

Source : Archives Départementales de la Haute - Garonne, B 3850

[10 mars 1762]

Jean CALAS soumis à la QUESTION puis au SUPPLICE DE LA ROUE

«L'an mil sept cent soixante deux et le 10^e jour du mois de mars, après midi, par devant nous, noble François Raymond David de Beaudrigue et Me Léonard Daignan Sendal Capitouls, les plaids tenant, a été amené par l'exécuteur de la haute justice le nommé Jean Calas, père accusé du crime d'homicide par lui commis sur la personne de Marc Antoine Calas, son fils aîné, lequel tête pieds aus, en chemise, ayant la hard au col, étant à genoux, M de Pigery, avocat du Roi a dit que le procès ayant été fait, tant de notre autorité que de celle de la souveraine cour du Parlement à la requête et de celle de Mr le Procureur général pour ledit crime d'homicide contre ledit Jean Calas père et autres, ladite souveraine cour du Parlement par son arrêt rendu le neuf du courant, en la chambre Tournelle, a condamné le dit Calas père à faire amende honorable devant la porte principale de l'église de Toulouse et à être conduit ensuite à la place Saint George, et sur un échaffaud qui, à cet effet, y sera dressé, ledit Calas père y sera rompu vif, et ensuite, exposé sur une roue qui sera dressée tout auprès dudit échaffaud, sa face tournée vers le ciel, pour y vivre en peine et repentance de sesdits crimes et méfaits, tout autant qu'il plaira à Dieu de lui donner la vie, et son corps mort jetté dans un bucher ardent, préparé à cet effet sur ladite place, pou y être consumé et ensuite les cendres jetées au vent.

Préalablement ledit Calas père avait été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Le condamne en outre à cent sols d'amende envers le Roi, déclare ses biens confisqués et acquis à qui de droit, distraite la troisième partie d'iceux pour sa femme et enfans s'il en a, et aux dépens envers ceux qui les ont exposés.

[...]

Lecture à lui faite de son présent interrogatoire, il y persiste ; requis de signer, a dit ne pouvoir. »

[La question ordinaire]

[La question ordinaire consistait, à Toulouse, dans l'appareil suivant. A terre, sur le plancher, étaient placés deux boutons éloignés l'un de l'autre d'un pied environ. Le bouton s'attachait aux fers que le patient portait aux pieds. De ce bouton partaient de grosses cordes qui se roulaient sur un tour de bras. Deux anneaux partaient aussi des cordes qui venaient saisir les poignets du supplicié : de cette façon les quatre membres étaient fixés. Au signal donné, les exécuteurs se mettaient à l'œuvre : l'un faisait aller le tour, l'autre tenait les cordes un troisième plaçait son pied sur le bouton. Cette question avait pour but d'étirer les membres et aussi de les élever un peu. Abbé. A. Salvat, Histoire du procès de Jean Calas à Toulouse, d'après la procédure authentique et la correspondance administrative, Toulouse, 1863].

Après quoi, nous susdits Capitouls ayant fait entrer dans ladite chambre de la question ledit exécuteur de la haute justice, ses garçons et valets et après leur avoir fait prêter le serment, leurs mains levées à la passion figurée de notre Seigneur Jésus Christ, ont promis et juré de bien et fidèlement faire les fonctions de leur emploi et de ne pas révéler le secret, et ledit Calas père ayant été remis entre les mains dudit exécuteur de la haute Justice nous l'avons fait appliquer en conformité dudit arrêt et en la forme ordinaire au premier bouton la question, les garçons menant le tour, les valets tenant les cordes et l'exécuteur ayant les pieds sur le bouton attaché aux fers des pieds dudit Calas et ayant été élevé :

I - Interrogé s'il a commis ce crime seul et si son fils, Lavoisse et sa femme y ont contribué,

R - Répond que ni lui ni personne n'a commis ce crime et ayant fait descendre ledit Calas et lui ayant réitéré les mêmes interrogations ci dessus

R - Répond avoir dit la vérité

Et ayant remonté au second bouton,

I - Interrogé de nouveau s'il a commis ce crime seul, ou si son fils, sa femme, Lavoisse y ont contribué

R - Répond que personne ne l'a commis.

Et ensuite avons de nouveau présenté audit Calas que les tourmens qu'il avait à souffrir encore sont bien plus grands que ceux qu'il a déjà soufferts, qu'il ne vient d'être détaché que pour tout de suite être attaché sur la barre de la question extraordinaire ; qu'il peut cependant en diminuer la rigueur, en disant la vérité en sa réponse aux interrogations que nous allons continuer à lui faire

I - Interrogé s'il n'est vrai que lui qui répond a commis le crime, seul, ou si son fils, Lavoisse et sa femme y ont contribué, et si les susnommés et la servante le savaient

R - Répond et persiste que personne n'a commis ce crime et qu'ils sont innocens ;

Après avoir remis ledit Calas entre les mains des révérens pères Bourgès (dominicain), docteur royal de l'Université et Caldaigues, Professeur de Théologie des frères prescheurs pour l'exhorter.

[La question extraordinaire]

[La question extraordinaire de l'eau consistait à verser une certaine quantité d'eau par le moyen d'un tube dans la bouche du supplicié. . Abbé. A. Salvan, Histoire du procès de Jean Calas à Toulouse, d'après la procédure authentique et la correspondance administrative, Toulouse, 1863]

Et ensuite, demi heure après, nous avons fait rattacher ledit Calas sur la barre, pour être appliqué à la question extraordinaire, et ledit Calas ayant été de nouveau par nous interrogé, s'il n'a commis ce crime pour fait de religion, s'il n'était instruit ou soupçonnait le changement de son fils ; s'il l'a fait avant ou après souper, s'il a billoté ou pendu Marc Antoine Calas ;

R – Répond et dénie l'interrogatoire et qu'il n'a pas de complices

Et ensuite cinq cruchets d'eau ayant été versés en la forme ordinaire, et après avoir fait découvrir le visage dudit Calas,

I – Interrogé s'il persiste dans ses réponses

R – Répond qu'il y persiste

Et ayant fait verser cinq autres cruchets d'eau et ayant fait découvrir le visage dudit Calas

I – Interrogé s'il persiste dans ses réponses au dernier interrogatoire à lui fait

R – Répond qu'il y persiste et qu'il est innocent, de même que les autres accusés.

I – Interrogé encore dans quel endroit il commit le crime et s'il ne descendit pas Marc Antoine, après, dans la boutique et si cette mort n'avait pas été décidée et où on l'a délibéré.

R – Répond qu'il persiste et soutient qu'il est innocent

Après quoi ledit Calas ayant été détaché du hanc et remis entre les mains desdits révérens pères pour l'entendre en confession et l'exhorter à bien mourir.

Me Gonazi, Capitoul, second de justice, étant survenu dans le temps qu'on finissait la torture de la question, Me Daignan de Sendal, Capitoul, s'étant retiré, le présent verbal a été signé par Me de Sendal avant que Me Gonazi ne [termine] les opérations qui restent à faire.

David Capitoul, Daignan de Sendal Capitoul, Labat assesseur et Sigean avocat du Roy signé.

Et quelque temps après, nous ayant été dit que ledit Calas père était disposé à mourir, il a été monté sur le chariot à ce destiné et ensuite conduit par le cours accoutumé devant la porte principale de St Etienne où l'ayant fait descendre dudit chariot et asseoir au bas de l'échelle dressée à l'échafaud où nous lui avons fait faire lecture desdits interrogatoires et réponses cidessus et l'ayant ensuite interpellé de déclarer s'il a dit la vérité et s'il y persiste où s'il a quelque chose à déclarer à la justice pour la décharge de sa conscience

Lequel dit Calas a répondu qu'il persiste dans la précédente réponse et qu'il mourait innocent.

Lui avons représenté que, quoique innocent, il pouvait du moins sabbvoir quels étaient les auteurs du meurtre commis en la personne de Marc Antoine Calas

Répond qu'il n'en connaît point

[L'amende honorable, puis le supplice de la roue]

Et ensuite, l'Exécuteur l'ayant monté sur ledit échafaud et, après qu'il l'a couché et attaché sur la forme de croix, ledit Calas a été rompu vif en conformité du susdit arrêt et ensuite ledit exécuteur de la haute justice l'a exposé sur la roue qui était dressée à côté dudit échafaud, la face tournée vers le ciel, où il est resté pendant deux heures, et ensuite ledit Calas a été étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'en est ensuivie et son corps mort a été jeté dans le bucher ardent en conformité du susdit arrêt et icelui a été exécuté selon sa forme et teneur et en autres actes n'a été par nous procédé et nous nous sommes retirés et en conséquence nous avons de tout ce dessus dressé le procès-verbal que nous avons signé, nous ledit Me Labat Commissaire, ledit Me de Sigean, avocat du requerant et notre greffier Gonazi Capitoul, David de Beaudrigue Capitoul, Labat assesseur, de Sigean avocat du Roi, Michel Dieulafoy

Collationné Signé Sarreau

[Ce procès-verbal a été copié sur la copie prise par Me Daldéguier, auteur de l'Histoire de Toulouse, sur l'original qui lui avait été prêté par feu M de Catelan, ancien Avocat général au Parlement.

P Pelleport, avocat, préposé au classement des archives de l'ancien Parlement a transcrit ledit procès-verbal ci-dessus, le 12 janvier 1843]

Source : Archives départementales de la Haute Garonne, W Ms 11

L'intervention de VOLTAIRE

A M. Audibert, Négociant à Marseille et
de l'académie de la même ville

Aux Délices, le 9 juillet [1762]

Vous avez pu voir, monsieur, les lettres de la veuve Calas et de son fils. J'ai examiné cette affaire pendant trois mois ; je peux me tromper, mais il me paraît clair comme le jour que la peur de la faction et la singularité de la destinée ont concouru à faire assassiner juridiquement sur la roue le plus innocent et le plus malheureux des hommes, à disperser sa famille, et à la réduire à la mendicité. J'ai bien peur qu'à Paris on songe peu à cette horrible affaire. On aurait beau rouer cent innocents, on ne parlera à Paris que d'une pièce nouvelle, et on ne songera qu'à un bon souper.

Cependant, à force d'élever la voix, on se fait entendre des oreilles les plus dures ; et quelquefois même les cris des infortunés parviennent jusqu'à la cour. La veuve Calas est à Paris chez MM Dufour et Mallet, rue Montmartre ; le jeune Lavaysse y est aussi. Je crois qu'il a changé de nom ; mais la pauvre veuve pourra vous faire parler à lui. Je vous demande en grâce d'avoir la curiosité de les voir l'un et l'autre ; c'est une tragédie dont le dénouement est horrible et absurde , mais dont le nœud n'est pas encore bien débrouillé.

Je vous demande en grâce de faire parler ces deux acteurs, de tirer d'eux tous les éclaircissements possibles, et de vouloir bien m'instruire des particularités principales que vous aurez apprises.

Mandez-moi aussi, monsieur, je vous en conjure, si la veuve Calas est dans le besoin ; je ne doute pas qu'en ce cas MM Tournon et Baur ne se joignent à vous pour la soulager. Je me suis chargé de payer les frais du procès qu'elle doit intenter au conseil du roi. Je l'ai adressée à M. Mariette, avocat au conseil, qui demande pour agir l'extrait de la procédure de Toulouse. Le parlement qui paraît honteux de son jugement, a défendu qu'on donnât communication des pièces, et même de l'arrêt. Il n'y a qu'une extrême protection auprès du roi qui puisse forcer ce parlement à mettre au jour la vérité. Nous faisons l'impossible pour avoir cette protection, et nous croyons que le cri public est le meilleur moyen pour y parvenir.

Il me paraît qu'il est de l'intérêt de tous les hommes d'approfondir cette affaire, qui, d'une part ou d'une autre, est le comble du plus horrible fanatisme. C'est renoncer à l'humanité que de traiter une telle aventure avec indifférence. Je suis sûr de votre zèle : il échauffera celui des autres, sans vous compromettre.

Je vous embrasse tendrement, mon cher camarade, et suis, avec tous les sentiments que vous méritez, etc.

A Philippe Debrus

9^o janvier 1763

Il faut calmer les alarmes de Mme Calas. L'article de la procession abominable dans laquelle on se vante à Dieu tous les ans, d'avoir égorgé il y a deux siècles quatre mille de ses concitoyens, est une chose qu'il faudrait graver en lettres d'or à toutes les portes des églises de Toulouse.

Cet article peut déplaire aux bedeaux et aux moines, et même aux marchands de cire qui vendent des cierges pour cette procession : mais tous les honnêtes gens de Paris en sont très contents. Cette procession doit révolter l'esprit des juges. Il est d'ailleurs très essentiel à la cause de faire voir l'excès du fanatisme qui règne dans la ville des jeux floraux et de montrer que c'est ce fanatisme qui s'est emparé de la tête des huit juges qui ont rendu cet appel infernal.

Mme Calas doit s'apercevoir qu'on ne pense point du tout dans la capitale de la France comme dans celle des Wisigoths.

Louis ne sait ce qu'il dit, il peut aller à la procession tant qu'il voudra, mais j'espère que cette cérémonie d'Iroquois ne subsistera pas encore longtemps.

On peut envoyer à Mme Calas ce petit billet d'édification qui est d'un bon catholique romain.

TRAITE SUR LA TOLERANCE, à l'occasion de la mort de Jean Calas (1763)

REHABILITATION DE JEAN CALAS

JUGEMENT SOUVERAIN des REQUETES ORDINAIRES de L'HOTEL DU ROI,

*Qui décharge Anne-Rose Cabibel, veuve de JEAN CALAS,
Marchand à Toulouse ; Jean - Pierre Calas, son fils,
Jeanne Viguiere , Fille de service chez ledit Calas ;
Alexandre-François-Gualbert Lavaysse ;
ET LA MEMOIRE dudit défunt Jean Calas, de l'accusation
Contre eux intentée.*

Du 9 mars 1765

LES MAITRES DES REQUETES ORDINAIRES DE L'HOTEL DU ROI, Juges Souverains en cette partie, tous les Quartiers assemblés, faisant droit sur le procès, ensemble sur les requêtes & demandes desdits Anne - Rose Cabibel, Jean - Pierre Calas, Alexandre - François - Gualbert Lavaysse, Jeanne Viguière accusés, & desdits Louis, Jean - Donat, Anne - Rose & et Anne Calas, ont déchargé & déchargent Anne - Rose Cabibel, Jean - Pierre Calas, Alexandre - François - Gualbert Lavaysse et Jeanne Viguière, de l'accusation intentée contre eux ; ORDONNENT que leurs écrous seront rayés et biffés de tous registres où ils se trouveront inscrits ; à quoi faire, com. e aussi à les mettre hors des prisons de la Conciergerie, où ils sont détenus, tous Greffiers, Concierges & Geoliers seront contraints, même par corps, en vertu du présent jugement, lequel sera transcrit en marge desdits écrous ; quoi faisant, ils en demeureront bien et valablement déchargés : DECHARGENT pareillement la mémoire de Jean Calas, de l'accusation contre lui intentée ; ordonnent que son écrou sera rayé et biffé de tous registres ; à quoi faire, tous Greffiers, Concierges & Geoliers seront contraints, même par corps, comme aussi à inscrire le présent jugement en marge desdits écrous ; quoi faisant, ils en demeureront bien & valablement déchargés : Sur la demande desdits Anne - Rose Cabibel, Jean - Pierre Calas, Alexandre- François - Gualbert Lavaysse, Jeanne Viguière accusés, Louis, Jean - Donat, Anne - Rose & Anne Calas, en prise à partie & dommages - intérêts, les ont renvoyés & renvoient à se pourvoir ainsi qu'ils aviseront. ORDONNENT qu'à la diligence du Procureur Général de Sa Majesté, le présent Jugement sera imprimé & affiché partout où besoin sera.. DONNE à Paris, aux Requêtes de l'Hôtel, le neuf Mars mil sept cent soixante-cinq. Collationné.

Signé DEFORGE.

Source : Archives Départementales de la Haute - Garonne, in 8° 731

Décret de la CONVENTION
en date du 29 - 30 Brumaire An II 19 - 20
novembre 1793 (N° 1005°)
ordonnant un monument
à la mémoire de Jean Calas

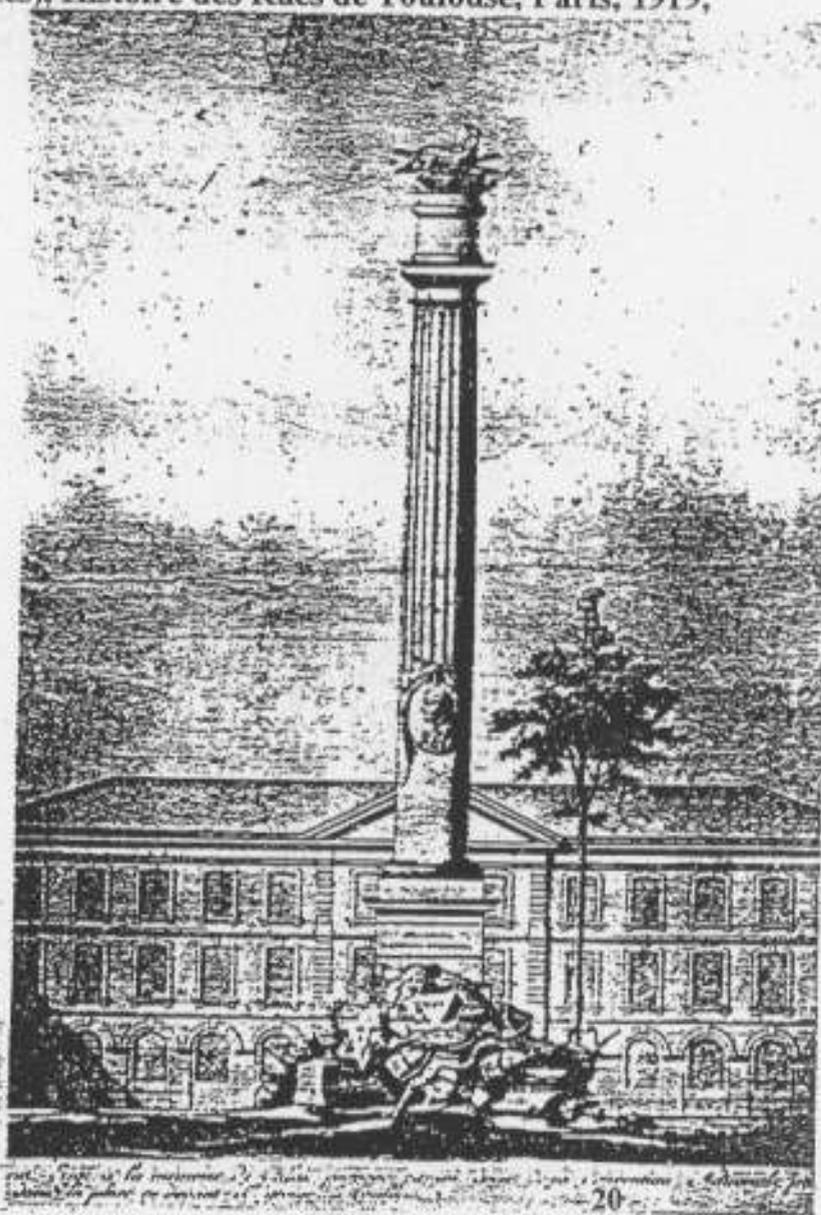
Il sera élevé, aux frais de la République, sur la place [Saint - Georges] où le fanatisme a fait périr Calas, une colonne de marbre sur laquelle sera cette inscription : « A la nature - A l'amour paternel - A Calas, victime du fanatisme »

Sour : LEPEC, Recueil général des Lois, décrets, ordonnances depuis le mois de Juin 1789 jusqu'au mois d'août 1830, Paris, 1839, ADHG
CHALANDE (Jules), Histoire des Rues de Toulouse, Paris, 1919,
Montpensier

Monument érigé
à la mémoire
de Calas
proposé par un
décret de la
Convention Nationale
pour être construit
dans la place cy-devant
Saint - Georges,
à Toulouse.

Par Raymond Barthe,
Architecte.

Élévation dessinée
à la plume
et d'un lavis de bistre
et d'encre de Chine
470 x 390 mm
S.H.P.F Paris



COLLECTION GÉNÉRALE

DES DÉCRETS RENDUS

P A R

LA CONVENTION NATIONALE.

Avec la mention de leur date.

BRUMAIRE, AN II.



H. 9.

A P A R I S.

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de la Convention nationale.

214

Du 19 brumaire, l'an deuxième.

Décret portant qu'il sera élevé une colonne sur la place où le fanatisme a fait périr Calas.

Du 19 brumaire.

La Convention nationale décrète qu'il sera élevé, aux frais de la République, sur la place où le fanatisme a fait périr Calas, une colonne en marbre, sur laquelle sera gravée l'inscription suivante :

La Convention nationale

A la Nature,

A l'Amour paternel,

A Calas, victime du fanatisme.

II. Le conseil exécutif, chargé de l'exécution du présent décret, fera construire cette colonne du marbre consacré au fanatisme par la religion, dans les églises supprimées du département.

La Convention nationale renvoie au comité de législation la proposition d'indemniser la famille de Calas de la ruine que leur procès lui a occasionnée, aux dépens de qui li appartiendra.

Décret portant que le pouvoir de statuer sur les demandes en relief de laps de temps, continue d'être attribué au tribunal de cassation.

Du 19 brumaire.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, sur la question présentée par la commune de Campan, de savoir si une demande en relief de laps de temps, formée par cette commune, de se pourvoir en requête civile contre un arrêt du ci-devant parlement de Toulouse, qui a dépouillé les habitants de Campan de leurs propriétés communales dans les ryzons, en l'attribuant à la commune de Quatre-Vaïssieux de la vallée d'Aure, doit être jugée, d'après la loi du 2 octobre dernier (vieux style), par la voie de arbitrage;

Considérant que le pouvoir de relever de laps de temps n'appartient qu'à la puissance législative, & ne peut être exercé que par elle ou par l'autorité constituée à qui elle l'a expressément confié; que c'est au tribunal de cassation seul que le pouvoir a été attribué par les lois des 19 août & 10 décembre 1792, dont les dispositions en relief de laps de temps ne sont point rapportées par le décret du 2 octobre dernier.

Décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Décret

I. « *Ordre moral* » à Toulouse

1874 : UNE COMMISSION MUNICIPALE NOMMÉE, en remplacement du CONSEIL MUNICIPAL DISSOUS

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE (29 avril 1874)

L'An mil huit cent soixante quatorze et le vingt neuf Avril à huit heures du soir,

Nous, Charles Welche, Préfet de la Haute-Garonne, Officier de la Légion d'honneur, procédant en exécution d'un de nos Arrêtés en date du 10 avril 1874 et d'un Décret de Mr le Président de la République en date du 18 de ce mois, nous sommes rendu au Capitole, salle Clémence Isaure, où, sur la convocation qui leur avait été adressée étaient présents :

MM. le Vicomte Toussaint (François Gustave), Maire,
Houssaye Charles, Adjoint, Dutour (Joseph Achille), Adjoint, Vieu (Aimé), Adjoint, De Falguières (Louis Achille Pascal), Adjoint,

Bénazet (Jean Raymond), de Bousnac (Louis Ernest), Chambert (Edmond), Clolus (Emile), Decomble (Eugène Auguste), Deschairs (Léon), Ducor (Bernard), Espigat (Jean Nicolas), Fort de Chambon (Henry Célestin), Furiet (Alexandre), Gesta (Louis Victor), Laffont (Claude Joseph), Lafosse (Jean Antoine Léon), Mathieu (Jean Catherine Guillaume), Pélégry (Ferdinand), Comte de Réesguier (Fernand), de Sahuqué (Henry), Baron Sarrut (Germain), Vidal (Pierre François), MM Deloume (Louis Théodore Marie), Adjoint, Murel (Claude Raymond), Baron de Papus (Léopold), Prévost (Baptiste François), absents, s'étaient faits excuser.

Nous avons fait connaître à cette Assemblée que la réunion avait pour objet l'installation de la Commission nommée en remplacement du Conseil Municipal suspendu par arrêté préfectoral du 10 avril 1874, et dissous par Décret de M. le Président de la République du 18 de ce mois, dont nous avons donné lecture.

Nous nous sommes ensuite exprimé en ces termes :

« Messieurs,

Je n'ai pas voulu laisser à d'autres l'honneur et le soin de vous convier à vos travaux et de remettre entre vos mains, les intérêts Municipaux de la Ville de Toulouse.

Je désirais vous adresser au nom du Gouvernement des remerciements que M. le Maire de Toulouse a reçus déjà de la bouche du Chef de l'Etat [1] et de celle de M. le Ministre de l'Intérieur [2] ; remerciements qu'avaient devancés du reste de précieux témoignages d'estime et de reconnaissance qui vous ont été adressés par un si grand nombre de vos concitoyens et dont l'expression est arrivée jusqu'à moi.

C'est qu'en effet votre Commission se trouve inaugurée dans des circonstances très favorables et sur l'appréciation desquelles le bon sens public ne s'est pas mépris un instant.

Loin que l'acte qui l'institue soit un acte politique, il a au contraire pour unique motif la nécessité d'exclure absolument la politique de vos travaux et de les ramener à leur véritable objet.

Dans les temps troublés que nous venons de traverser, les notions les plus élémentaires d'administration semblaient singulièrement bouleversées. Le champ si fécond et si utile de leur action ne suffisait plus aux Conseils locaux. Chaque Assemblée voulait trouver dans la

manifestation du suffrage des électeurs, une sorte de mandat illimité, indéfini, qui lui permit de s'ériger en critique et en juge des actes du Pouvoir et de l'Assemblée politique [3] et cette confusion nuisible aux affaires Municipales, était fatale pour les affaires publiques. Nous marchions sur une pente qui, insensiblement, nous ramenait à cet état primitif et dangereux des petites Républiques Grecques, où les affaires du pays traitées au Forum, étaient décidées par la clameur de la foule, et la grande unité Française courait au milieu de ces hasards, les périls les plus sérieux.

C'est contre ces tendances que l'Assemblée et le Gouvernement ont prétendu réagir, et votre entrée au Capitole en bannit la politique pour laisser sa place au seul examen des intérêts de la cité.

C'est pour cette œuvre que vous m'avez accordé votre concours et je viens vous donner l'assurance que le mien ne vous fera jamais défaut.

Je serai heureux de seconder vos efforts, de contribuer au succès de vos entreprises, de m'y associer pour quelque chose. Et si mon égoïsme a une part dans le souhait que je forme avec bien d'autres, pour que les représentants du pouvoir central fassent désormais de plus longs séjours au milieu des populations dont l'administration leur est confiée, c'est dans l'espoir que je pourrai aussi devenir votre collaborateur, m'assurer de votre part, de celle de vos concitoyens, un sympathique souvenir, et conquérir au milieu de vous, mon droit de bourgeoisie.

Messieurs, je déclare la Commission Municipale installée dans ses fonctions. »

M. le Maire ayant pris la parole, nous a ainsi répondu :

« Monsieur le Préfet,

Je suis sûr d'être l'interprète de tous les Membres de la Commission Municipale en vous remerciant des sentiments que vous venez d'exprimer. Notre mission ? nous en sommes convaincus, ne peut avoir d'autre but que le soin des intérêts de la Ville de Toulouse et nous sommes d'autant plus encouragés à remplir, avec zèle, les devoirs qui nous incombent, que l'appui de l'administration supérieure ne saurait nous faire défaut.

Vous venez de nous promettre le vôtre, Monsieur le Préfet, nous l'acceptons avec empressement, persuadés d'avance qu'il nous sera très utile. Aussi ferons-nous souvent appel à votre concours éclairé, nous souvenant avec quelle fermeté et quel patriotisme vous avez su diriger l'Administration Municipale d'une grande ville, et surmonter dans de pénibles circonstances, des difficultés bien autrement grandes que celles qui peuvent se présenter devant nous. »

Et, pour constater tout ce-dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été signé par nous et par les Membres présents de la Commission

Le Préfet

Signé : Ch. Welche

Le Maire

Signé : Vte Toussaint, C. Houssaye, A. Dutour, A. Vieu, L. de Falguières, Adjoint signés
Bénazet, E. de Bousnac, Ed. Chambert, E. Clolus, C. Decomble, L. Deschairs, Ducor, Espigat, F. de Chambon, Furiet, L. Victor Gesta, Laffont, L. Lafosse, Mathieu, F. Pélégry, Cte Fernand de Réesguier, H. de Sahuqué, Baron G. Sarrut, Vidal, Membres de la Commission Municipale signés.

Source : Archives Municipales de Toulouse, 1 D 112

[1] Mac Mahon, 25 mai 1873 - 30 janvier 1879

[2] De Broglie, Vice-Président du Conseil (2^e ministère) et ministre de l'Intérieur

[3] Il s'agit de l'Assemblée nationale de 1871 où les monarchistes sont en large majorité

[4] A partir du 24 janvier 1874, tous les Maires sont nommés par le Chef de l'Etat.

ERECTION D'UNE STATUE DE SAINTE GERMAINE PLACE SAINT GEORGES

DELIBERATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 10 novembre 1874, session de droit

Présents : Mr le Vicomte Toussaint, Maire, Président .

MM Houssaye, Deloume, de Falguières, de Boussac, Clolus, Decomble, Deschars, Ducor, Espigat, Gesta, Lafosse, Mathieu, Murel, Pélégry, Prévost, Comte de Rességuier, de Sahuqué, Baron Sarrut, Vidal, Laffont Secrétaire.

Excusés : MM Dutour, Vien, Bénazet, Chambert, de Chambon, Furiet, Baron de Papus.

[...]

M. de Rességuier entretient la Commission Municipale de la question relative à l'érection d'une Statue de Sainte Germaine. Il rend compte des démarches faites par la Sous-Commission et des pourparlers qui ont eu lieu entre les membres du Comité de Sainte Germaine et l'administration secondée de M. Dieulafoy, Ingénieur de la Ville.

Il expose les embarras que cause la solution de cette affaire. Peut-être y a-t-il lieu de tenir compte aujourd'hui de circonstances qui n'existaient point au moment où fut lu le rapport fait au nom de la Sous-Commission. Le rapporteur réserve son avis personnel au point de vue artistique. M. l'Ingénieur de la Ville et une partie de la commission même étant d'avis qu'il ne serait pas très difficile de faire au projet du monument ou à son cadre certaines modifications qui rendraient l'érection de la statue parfaitement convenable sur la place St Georges, il ne veut pas être responsable des conséquences qui pourraient résulter, des divergences d'opinions que l'on constate entre les membres de la Sous-Commission Municipale et le comité de Sainte Germaine lequel est en définitive propriétaire du monument. Mieux vaut avoir la statue sur la place St Georges que d'en être privé et que de ravir à la Ville une œuvre intéressante et qui aura toujours un grand prix. Il engage donc la commission municipale à bien peser la détermination qu'elle va prendre ;

M. le Maire : j'ajouterai que la commission du monument consent à établir à ses frais une grille autour de la place St Georges. Il importe donc de résoudre cette question.

M. Deloume : Vous remarquerez qu'il n'a été pris jusqu'à ce jour aucune résolution absolument exclusive. Le Comité propriétaire de la statue vous offrait de l'établir sur la place St Georges, vous n'êtes pas décidés encore sur le choix d'un autre emplacement. Le comité fait toujours la même offre et avec des conditions plus avantageuses. A vous de l'accepter. Si vous admettez que des études sont encore nécessaires vous n'aurez pas vous mêmes le temps de voter.

Un membre : Cette affaire ne me paraît pas comporter autant de précipitation. Vous pressentez le moment où la Commission ne sera plus. Mais si un nouveau conseil arrive avec les mêmes pensées l'affaire suivra son cours. Si le nouveau conseil est hostile il pourra aussi bien revenir sur notre vote et alors l'exécution n'aura pas lieu.

M. Deloume : Cette objection n'est pas fondée ; l'approbation préfectorale peut intervenir dans les trois jours ; l'exécution sera dès lors acquise et si le monument doit être fait il vaut mieux qu'il le soit par nous et plus tôt. Pourquoi en laisserions nous le soin à d'autres ?

M. le Rapporteur : En résumé il avait été question d'abord au moyen d'un essai de représentation du monument, de tenter l'opinion publique et de convaincre le comité, mais le temps manque : faut-il ou non priver la Ville de Toulouse de ce monument ?

Après cet échange d'opinions, la Commission Municipale, vu l'impossibilité de se mettre d'accord avec le Comité de Ste Germaine sur les emplacements proposés hors ville et considérant qu'il y a lieu de lever des difficultés qui pourraient priver la Ville de l'exécution d'un monument précieux pour elle, accorde l'emplacement demandé au centre de la place St Georges, mais sous la condition que de son côté le comité de Ste Germaine prendra l'engagement d'entourer cette place d'une grille au dedans de laquelle il pourra être établi un square.

M. le Maire de Toulouse est chargé de faire connaître cette réponse au président du Comité de Ste Germaine.

Source : Archives Municipales de Toulouse, 1 D 112

*DUPORTAL CONTRE L'ERECTION DE LA STATUE
DE SAINTE GERMAINE PLACE SAINT - GEORGES*
MAIRIE DE TOULOUSE-CONSEIL MUNICIPAL
Séance extraordinaire du 24 avril 1875

Présents : M. Dutour, Adjoint au Maire, Président. MM. Deloume, Vieu, Adjoint
MM. Rességuier, Ebelot, Constans, Lacaze, Calvet, Ricard Nassans, Clolus, Petit,
Canton, Valette, Cousin, Monnié, Gaillard, Croizade, Leygue, Baqué, Rey, Passericu, Roiffé,
Joly, André, Duportal, Plassan, Huc secrétaire

Absents : MM. De Falguières, Darrieus, Licau, Ydrac

Excusés : MM. le Vicomte Toussaint, maire, Houssaye, Tourné, Barou, Sarrat, Comte de
Rességuier, Garipuy, Mulé, Barbé, Esquié

[...]

M. Duportal, au nom de la commission chargée d'examiner l'affaire relative à l'établissement sur la place St Georges d'une statue à Ste Germaine, présente le rapport suivant :

Messieurs,

Sur la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire dans votre séance du 12 février dernier, vous avez renvoyé à une commission, composée de MM. Esquié, Leygue, Nassans, Roiffé, et Duportal, le soin d'examiner si, en concédant à un comité de souscripteurs le droit de disposer de la place Saint Georges pour y ériger une statue à Sainte Germaine, la Commission Municipale qui vous a précédés n'avait pas compromis les droits de la commune sur la voie publique et porté atteinte à la liberté des cultes. [...]

De tout ce qui précède, découle l'obligation pour votre rapporteur de vous démontrer :

- 1- Que la concession accordée au Comité de Sainte Germaine est une véritable aliénation de la voie publique ;
- 2- Qu'aucune des formalités légales exigées pour cette aliénation, même temporaire, n'ayant été remplie, cette concession est de plein droit nulle et non avenue,
- 3- Que cette aliénation, fût-elle licite ou régulière, le Comité de Sainte - Germaine n'avait aucune des capacités actives légales pour en bénéficier,
- 4- Que le fait accompli, l'approbation même que l'autorité préfectorale aurait accordée à la concession illicite qui fait l'objet de ce rapport, ne sauraient prescrire contre les droits de la Ville et que le recours est toujours ouvert contre cet acte de l'autorité. [...]

On nous dira sans doute [...] que l'érection du monument de Sainte Germaine répond aux aspirations religieuses de la majorité de la population toulousaine, que cela résulte évidemment de la souscription qui fait les frais de ce monument et des manifestations publiques auxquelles donna lieu, sous l'Empire, la béatification de la bergère de Pibrac. Bien loin de nous la pensée de heurter le sentiment religieux de qui que ce soit. Sectateurs d'une foi philosophique probablement destinée à rester longtemps encore à l'état de minorité, nous avons tout intérêt à demander hautement, pour tous, cette liberté des consciences et des cultes qu'on proclame quelquefois et qu'on nous refuse toujours.. Mais toutes les libertés ont pour limite le respect de la liberté d'autrui, et c'est pour obéir à ce principe que le législateur du concordat a introduit dans la loi organique du 18 germinal an X cet article 45 [...] dont nous demandons purement et simplement la tutélaire et loyale application.. Quant à ce sentiment religieux dont vous nous faites un droit privilégié, c'est précisément parce qu'il est une des forces sociales les plus puissantes que nous voudrions le voir préserver des vulgarités du dehors, des profanations de la foule, des souillures des spéculateurs en chose sacrées. Révérez pieusement dans vos temples le trésor de foi et de moralisation dont vous vous croyez les dépositaires.[...]

Si nous en croyons l'honorable rapporteur, le monument projeté n'aurait pas moins pour objet la glorification des vertus de la Sainte que la commémoration des fêtes de la Béatification, qu'il appelle « un vote populaire, pécuniaire et universel ». Ces fêtes sont en effet pour lui un souvenir de paix ou de « concorde » qu'il est bon de perpétuer. Malheureusement, à côté de ces

paroles d'oubli et de fraternité chrétienne, on a soin de rappeler, dans un rapport municipal où cette évocation n'avait que faire l'époque douloureuse où « Prussiens, démagogues et communards faisaient leur œuvre ».

Non, les lampions de la béatification ne sauraient constituer un vote populaire à une époque d'abaissement qui en alluma bien d'autres en faveur d'une cause aujourd'hui moralement et légalement frappée de déchéance ! Non les manifestations extérieures du culte catholique ne sont pas œuvre de paix et de concorde dans la ville où Vanini fut mutilé, pendu et brûlé ; où Calas paya du dernier des supplices les préventions iniques de ses juges et l'intolérance religieuse de ses concitoyens ! Et c'est précisément sur la même place publique où fut consommé le crime social flétri et dénoncé par Voltaire, que les héritiers de ceux qui en ont la lourde responsabilité devant l'histoire prétendent ériger un emblème de leur foi ! Est-ce une expiation ? Il eut été bon de le dire, et mieux encore de ne pas évoquer ce sinistre souvenir par une coïncidence d'autant plus regrettable qu'elle a toutes les apparences d'une véritable provocation..

Nos contradicteurs de la Commission Municipale ne sont ni plus justes ni mieux inspirés en nous jetant au visage les mots de prussiens et de démagogues ; car si nous avons bonne mémoire, verdetts royalistes et Anglais ont fait assez bon ménage à Toulouse en 1814 ; et si démagogues que nous soyons, si prussiens qu'on nous dise, nous n'avons pas, que nous sachions, comparé de Moltke à Turenne et glorifié M. de Bismarck comme le libérateur de la patrie. Ouvrez un annaliste sans passion comme sans enthousiasme, qu'on appelle « Le Journal de Toulouse », vous y lirez , à la date du mardi « mai 1814, trois semaines après la bataille de Toulouse, que dans une fête donnée quelques jours auparavant au « Noble fils de France Monseigneur le duc d'Angoulême, son altesse royale vit avec satisfaction le portrait du feld maréchal marquis de Wellington, dont la reconnaissance des Toulousains avait embelli l'enceinte du capitol » et que les cris répétés de vive le roi ! vive le duc d'Angoulême ! vive lord Wellington ! furent le signal de la plus aimable confusion ». Vous y liriez aussi que, quelques jours plus tard, une souscription était ouverte à Toulouse pour le buste du libérateur anglais. Vous le voyez, Messieurs, toujours extrême, toujours exagérée dans ses manifestations, toujours disposée à émettre ce que vous appelez « un vote pécuniaire », cette impressionnable et mobile population toulousaine, qui, suivant les circonstances, laisse assassiner Ramel et Duranti ou décerne une couronne civique au proconsul Joly. [...]

Cà été assurément une preuve d'habileté de la part des inspireurs de l'œuvre de Sainte Germaine que d'affecter une double destination au produit de la souscription et d'appeler deux artistes, au lieu d'un, à la réalisation d'un programme également soucieux du profane et du sacré, de l'utile et de l'agréable. Nul plus que nous n'applaudira au succès réservé à l'œuvre de nos deux jeunes compatriotes, Falguière et Pujol. Mais le mérite respectif de chacun serait-il amoindri si chaque chose occupant l'emplacement qui lui convient le mieux, la statue de Sainte Germaine avait pour cadre le sanctuaire d'un de vos monuments religieux [...]

On invoque enfin l'intérêt municipal et le fait accompli.

Pour la Commission qui vous a précédés, Messieurs, l'intérêt municipal a surtout consisté dans la jouissance usufuitière d'un monument pour la construction duquel elle aliénait, de fait sinon en droit,, une des places publiques de la Ville. [...]

Quant au fait accompli, c'est l'argument de ceux qui se sentent battus sur tous les autres ; la Commission Municipale ne pouvait pas le négliger. C'est d'ailleurs une des pratiques constantes des Commissions municipales que de signaler leur court passage dans la gestion des intérêts communaux par une suite de décisions plus empressées que réfléchies, et la plupart du temps inspirées par une pensée de réaction ou par le désir d'engager et de contraindre les Conseils élus après elles dans une voie conforme à leurs intérêts ou à leurs passions [...]

Le monument de Sainte Germaine mérite d'être rangé parmi ces résolutions de parti - pris et de la dernière heure. Nous vous avons montré, dès le commencement, la Commission municipale votant ce monument sous la pression d'événements prochains et inéluctables

Vous voyez, Messieurs, à quelles conditions chevaleresques la Commission Municipale a cédé en votant l'érection du monument de Sainte Germaine sur la place Saint-Georges. Vous ne serez donc pas surpris que, [...] malgré « l'exécution acquise » si chère à M. Deloume, nous vous proposons de revenir sur ce « vote ». Vous en avez le droit.

Source : Archives Municipales de Toulouse, 1 D 113

1883 : Une Place CALAS à Toulouse ?

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 1883 - Session de droit

Présents : M. HUC

MM. RUMEAU, COMBES, BARTHELEMY, FERAL, LAVIGNE, ROUQUIER, COMERE, ROUMENS, PRADAL, SAVY, CARRERE, BACQUIE, MARQUES, GOUJAT, CALVINHAC, PETIT, LASSERRE, BOULAND, MIQUEL, HENRI, BOYER, LEYGUE, secrétaire.

Excusés : MM. VOISIN, ESQUIE

Absents : MM. RUE, CAROLIS, PERTUZES, SERRES, ESTENAVE, NASSANS, AUBA

[...]

PROPOSITIONS : PLACE SAINT GEORGES, CHANGEMENT DE DENOMINATION

M. GOUJAT fait la proposition suivante

Messieurs,

Si ma mémoire est fidèle, je crois qu'à une de nos précédentes sessions, un de nos honorables collègues a fait la proposition de changer le nom de la place Saint – Georges en celui de place Jean – Calas, en mémoire et souvenir de ce martyr du fanatisme catholique qui, bien que innocent, mais accusé par les Pénitents Blancs d'alors, fut roué vif sur cette place le 9 mars 1762.

Plusieurs de nos rues et places portent encore aujourd'hui les noms maudits qui rappellent à la génération actuelle les misères, les souffrances et les tortures de toutes sortes dont nos pères étaient les victimes de la part de ces enfroqués.. Je citerai, entre aut. es, la rue de l'Inquisition, celle des Pénitents de n'importe quelle couleur ; en un mot, je propose au Conseil de voter le changement immédiat du nom de toute place ou rue dont la dénomination rappelle, de loin ou de près, les misères du peuple. Que penser également de la dénomination de la rue de Rémusat, à la place de l'antique dénomination de la rue Matabiau ? Ces noms sentent encore le froc, le soufre et le fayot.

Après une observation de M. le Maire rappelant que M. ROUMENS avait aussi proposé pour la place Saint – Georges le nom de place Voltaire, M. RUMEAU demande si une commission n'a pas été chargée de préparer le changement de nom de plusieurs rues.

Après une réponse affirmative, le Conseil décide le renvoi à la Commission.

M. CALVINHAC rappelle la promesse faite par l'administration de faire procéder au changement de nom de la rue Déserte.

L'Administration demande le renvoi à la Commission. [...]

Source : ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE

D'une Impasse Jean CALAS à Toulouse 1911-1931 !

NOUVEL ANNUAIRE GENERAL DE LA HAUTE - GARONNE, 1911

Ed Privat

Nomenclature des Rues, Places, Allées, Boulevards, Quais de Toulouse

IMPASSE JEAN CALAS,

Tenants et aboutissants : vieux chemin de Lasbordes, Canton : S,

CONSEIL MUNICIPAL : Raymond LEYGUES, Maire

LAURENS, MARROT, Dr BAYLAC, FEUGA, JUPPONT, VERGNES, Dr LIERRE,
Adjoints

**OURNAC, CAUSSE, EYDOUX, ACHE, GALIBERT, DELAUD, DUFFAUD,
LAFFITE, ESPY, BEZARD, MAFFRE, CORNUS, AMEDEE, DOMERGUE, REY,
GATIMEL, TOUZANNE, CHAUMONOT, LERMITERIE, LAJUS, DARLES, RIEUX,
MAZELLIER, MOUDENC, DELTOUR, JULIEN, VIGNEAU, N... conseillers
municipaux**

ANNUAIRE GENERAL DE LA HAUTE - GARONNE 1931

IMPASSE JEAN CALAS,

Tenants et aboutissants : vieux chemin de Lasbordes

CONSEIL MUNICIPAL : E. BILLIERES, Maire

Jean RIEUX, JULIEN, BERLIA, Dominique RIEU, TACHE, VIGNEAU, ROGALLE
(plan d'extension, lotissements...), **POULARD** (service de la voirie, voies privées...),
adjoints

**BEDOUCE, CORREGE, HYON, DUSSOL, BOYER, LAFFAGE, LIETARD, FAUR,
LABERTY, GRANIER, PAILLES, BORD, RAYMOND, CORBARIEU, LINIERES,
PECH, ESCAICH, PUGET, FONS, FAURE, VALATS, DONNEZ, DESFLANS,
FROMENT, DARROUY**

à la Rue Jean CALAS

ANNUAIRE GENERAL DE LA HAUTE - GARONNE 1932

Rue Jean CALAS,

Tenants et aboutissants : vieux chemin de Lasbordes, rue Alexandre Ducos

et à une « ESPACE JEAN CALAS » ?

situé sur la partie centrale

de la place SAINT GEORGES,

lieu du supplice d'une victime du

fanatisme religieux,

pour témoigner du passé

et marquer l'attachement actuel

des Toulousains à la LIBERTE !

Monsieur Roger FERRA,
Professeur Agrégé d'Histoire,
10, Avenue du Petit Prince,
31400 - TOULOUSE

Toulouse, le 10 Janvier 2001

à

Monsieur Dominique BAUDIS,
Député - Maire de Toulouse,
Hôtel de Ville,
Place du Capitole, 31000 - TOULOUSE

L. R. avec
A. R.

Objet : Défense de la mémoire de Jean CALAS à Toulouse
Référence : Plaque commémorative apposée Place Saint Georges, lieu du supplice de Jean Calas.

J'ai été étonné - au sens du XVII^e siècle- lorsque j'ai pris connaissance du détail de l'inscription figurant sur la plaque commémorative qu'en tant que Maire de Toulouse, vous avez fait apposer, -en 1997, d'après les renseignements fournis par les services municipaux,- sur la place Saint Georges, lieu du supplice de Jean Calas ; cette plaque comporte le texte suivant :

*« Le 10 mars 1762, le marchand protestant
JEAN CALAS
fut exécuté à cet endroit,
accusé d'avoir tué son fils qui voulait
se convertir au catholicisme.
Il fut réhabilité en mars 1765,
grâce à l'intervention de VOLTAIRE. »*

A ce niveau de décision, la connaissance de la langue française - que Le Figaro et « ses » Académiciens défendent à juste titre,- est supposée acquise et il convient, à propos de l'expression *qui voulait se convertir*, d'exclure l'hypothèse de l'emploi par erreur de l'imparfait à la place du conditionnel !

En conséquence, il faut se concentrer sur la signification du message que l'on a souhaité faire passer : s'agit - il d' un engagement partiel pour l'hypothèse soutenue par l'accusation, ou de ce que j'appellerai une erreur de « bonne foi » ?

Les Professeurs d'Histoire, de Géographie et d'Instruction Civique ne peuvent ignorer que l'affirmation « *son fils qui voulait se convertir au catholicisme* » correspond à la thèse de l'accusation, contenue dans le *Monitoire* -appel à témoin sous peine d'excommunication, affiché et lu dans les églises pendant trois dimanches consécutifs - : « *Contre tous ceux qui sauront, par oui dire ou autrement, que le Sieur Marc - Antoine Calas, Aîné, avoit renoncé à la Religion prétendue réformée, dans laquelle il avoit reçu l'éducation ; qu'il assistoit aux Cérémonies de l'Eglise Catholique, Apostolique &*

Romaine ; qu'il se présentoit au Sacrement de Pénitence et qu'il devoit faire abjuration publique après le treize du présent mois d'Octobre ; & contre tous ceux ausquels Marc - Antoine Calas avoit decouvert sa Resolution [...] » (A.D.H.G). A la suite de ce monitoire qui n'envisageait que la thèse d'un crime commis par des protestants, aucune preuve d'une conversion de Marc - Antoine Calas n'a été apportée à la justice de l'époque et l'on peut estimer que c'est prendre gravement parti que d'écrire sur la plaque commémorative qu'il « *voulait se convertir au catholicisme* » au lieu de qu' « *il aurait voulu* » se convertir au catholicisme. C'est confondre une « conversion » sincère avec le désir, parfaitement normal, de Marc - Antoine Calas , reçu bachelier en droit le 18 mai 1759, de poursuivre des études de licence pour lesquelles un « certificat de catholicité » était indispensable ! C'est vouloir ignorer le sort réservé aux suicidés à Toulouse sous l'Ancien Régime (cf 17 février 1742 : *Suicidé traîné par les rues* , Pierre Barthès, Ms, BMT ou Procès du Parlement de Toulouse au cadavre d'un suicidé, 23 avril 1768, ADHG). C'est donner raison à vos « prédécesseurs » d'Ancien Régime, les capitouls David de Beaudrigue et Chirac, qui, en accord avec leurs assesseurs, trois semaines après le drame de la rue des Filatiers, préjugant de la suite du procès , ont décidé de faire procéder à des obsèques religieuses du corps de Marc - Antoine, célébrées en grande pompe ainsi que l'indique Pierre Barthès dans ses *Heures Perdues*, (Ms, BMT), « *le clergé au nombre de 46 ou 47 ecclésiastiques et la compagnie de mrs les penitens blancs precedoient le corps de ce nouveau converti* » ! La délibération des capitouls en date du 18 novembre 1761, décidant d'appliquer « *la question ordinaire et extraordinaire* » aux trois membres de la famille Calas ayant été cassée, le Parlement de Toulouse disjoint le cas de Jean Calas, « *declare ledit Jean Calas pere atteint et convaincu de crime d'homicide par luy comis sur la personne de Marc - Antoine Calas, son fils ayné, [...] le condamne à être livré ez mains de l'Executeur de la haute Justice, qui tete, pieds nus, en chemise, la hart au col, le [...] conduira devant la porte principale de l'Eglise de Toulouse, ou, etant à genoux, [...] il luy plaira faire amande honorable [...] et le conduira à la place Saint George, de cette ville, ou sur un Echaffaut qui y sera à cet effet dressé, il lui rompra et brisera Bras, Jambes, Cuisses et Reins ; ensuite, l'exposera sur une Roue, qui sera dressée tout aupres dudit Echaffaut, la face tournée vers le Ciel pour y vivre en peine et repentance de sesdits crimes et mesfaits, et servir d'exemple et donner de la terreur aux mechans, tout autant qu'il plaira à Dieu luy donner de vie, et son corps mort sera jeté dans un Buchér ardent [...] et ensuite les cendres jetées au vent ; Prealablement ledit Calas pere avoir été appliqué à la question Ordinaire et Extraordinaire ; pour tirer de luy l'aveu de son Crime, Complices et Circonstances. » L'arrêt du Parlement est exécuté dès le lendemain : le 10 mars 1762, Jean Calas réaffirme son innocence sous la torture : « *Répond et persiste que personne n'a commis ce crime et qu'ils sont innocens* » et subit le supplice de la roue avec une fermeté inconcevable.*

En second lieu, on peut reprocher au texte figurant sur la plaque commémorative le manque de précision sur la date exacte de la réhabilitation : « *réhabilité en mars 1765* » tend à minimiser son importance, puisque le *Jugement souverain des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi* est intervenu, à l'unanimité des juges, le 9 mars 1765, c'est à dire trois ans, jour pour jour, après l'*Arrêt du Parlement de Toulouse* qui condamnait Jean Calas au supplice de la roue.

Le capitaine Dreyfus, dans son malheur, a eu la chance de revenir du bagne et de connaître, non sans mal, sa réhabilitation. Jean Calas, victime à la fois du fanatisme anti-protestant de Toulouse et des méthodes de la justice de l'époque, a agonisé, place

Saint Georges, dans les pires supplices, en protestant de son innocence : son histoire qui illustre les méfaits de l'intolérance religieuse, doit rester présente dans la conscience collective toulousaine, nationale et même internationale (cf David Bien, *The Calas Affair, Persecution, Toleration and Heresy in eighteenth-Century Toulouse*, Princeton, New Jersey, 1960 – cf Edna Nixon, *Voltaire and the Calas Case*, London, 1961).

Or, je ne peux pas écrire, à ce jour, que la Ville de Toulouse ait fait diligence pour rendre justice à Jean Calas. Dois-je rappeler que la place et la rue Calas, la place, le quai et le port Voltaire, créés en « L'An II de la République » ont été supprimés à la fin de la Révolution, qu'au début de la III^e République, à l'époque de l'« Ordre moral », en 1874, alors que le Conseil municipal toulousain avait été dissous et remplacé par une « Commission municipale » nommée, a été érigé, sur la place Saint Georges un monument de dix - huit mètres de haut en l'honneur de Sainte Germaine de Pibrac, implantation dénoncée au Conseil municipal par Armand Duportal le 24 avril 1875, et dont le déplacement a été décidé le 23 juin 1881 ; dois-je rappeler que l'actuelle rue Calas a commencé par une « Impasse » en 1911 avant de devenir « Rue » seulement en 1931 ? Et je ne désespère pas, après cette année 2000, où l'Eglise catholique, en la personne du Pape Jean Paul II, a fait publiquement et solennellement son *mea culpa*, reconnaissant tous ses *péchés* passés à la face du monde, de voir, au seuil de ce troisième millénaire, les élus toulousains -et nationaux- rassemblés pour rendre hommage à une victime de l'intolérance et pour demander au gouvernement de la République l'application, actualisée, du décret de la Convention en date du 29 Brumaire An II (19 novembre 1793) qui prévoyait d'élever un monument, « aux frais de la République, sur la place où le fanatisme a fait périr Calas ».

Alors que vous vous apprêtez à quitter la Mairie de Toulouse et à prendre la présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel, je formule ma requête en défense de la mémoire de Jean Calas, persuadé que l'impartialité du journaliste (cf votre article, en date du 4 janvier 2001, dans *Le Figaro*, dont vous présidez le Comité éditorial : « *L'impartialité, c'est la règle de conduite que je m'étais donnée lorsque j'étais journaliste dans l'audiovisuel public* ») doit rejoindre l'objectivité de l'historien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député - Maire de Toulouse, à l'expression de ma considération distinguée.



Destinataires :

- Monsieur Dominique BAUDIS, Député - Maire de Toulouse
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Haute - Garonne
- Archives

Vendredi 2 février 2001

Soirée occitane

L'Arbre a débuté ses activités par sa veillée occitane sur le thème des peintres du Lauragais, avec le concours du groupe Canto Lausetto.

Devant un public nombreux, Claude Rivals a évoqué l'œuvre du peintre Paul Sibra en s'appuyant sur un diaporama. Dans son exposé en six parties, le conférencier s'est attaché à décrire les facettes de ce peintre né à Castelnaudary (1889- 1951) et élève de Jean-Paul Laurens, au cours de sa formation picturale parisienne.

La première partie a permis de faire connaissance avec certains éléments de la vie familiale et de la cuisine lauragaise avec des tableaux comme « La Berceuse », « Les Cuivres », « Le Cassoulet ». Puis ce fut l'évocation du blé et du vin avec « Le Gerbage » ou encore le célèbre « Petit Pâtre de Montgeard ».

La partie « Portrait de Village » a fait admirer des villages du Lauragais comme Laurac, le Mas-Saintes- Puelles, Verdun-Lauragais. Vint ensuite la partie des portraits avec, notamment, le fameux « Prosper Estieu à Montségur » ou encore « L'abbé Salvat ». Dans la partie culture franco-européenne, le conférencier a présenté des tableaux de veine académique comme les voies de France (Jeanne d'Arc) et - Frère François Prêche aux oiseaux - situés en l'église Saint-Jean de Castelnaudary ou encore « Don Quichotte et le Moulin ». La dernière partie consacrée au Lauragais - Pays mythique » s'est terminée sur le tableau « Lauragais - avec ses scènes champêtres. Avec un exposé particulièrement bien illustré, Claude Rivals a su tenir en haleine un auditoire heureux de découvrir ou d'approfondir l'œuvre de ce peintre du Lauragais. La veillée s'est poursuivie en chansons avec l'association Canto Lausetto, harmonieusement émaillée de contes en patois comme celui du fameux Péiré Bourniquel revu et corrigé par Georges, conteur pour la circonstance, pour croquer avec beaucoup d'humour ses compatriotes baziégeois.

Le public étant invité à prendre une part active au spectacle. La soirée s'est terminée sur des airs de quadrille toulousain admirablement dansé par plusieurs couples avec dégustation de crêpes et oreillettes faites maison.



Le groupe Canto Laousetto (en haut).

Un conteur occitan (à gauche)

Vendredi 24 mars 2001

Une armée anglaise en Lauragais (1814) Conférence de J. Odol

L'Association de Recherche Baziégeoise A.R.B.R.E. a présenté une conférence avec Jean Odol sur la bataille de Toulouse au printemps 1814 et sur l'armée anglaise qui traversa le Lauragais au cours de la retraite du Maréchal Soult.



Jean Odol a commencé sa conférence en soulignant avec beaucoup de force le caractère international de l'armée qui a poursuivi jusqu'en Lauragais les troupes napoléoniennes après la guerre d'Espagne. En effet, le 31 mars 1814, devant la population de Cintegabelle surprise et angoissée, défila l'armée de Général anglais Hill : l'infanterie anglaise, habit rouge à épaulettes et shako conique; les contingents portugais, uniforme bleu, shako en pain de sucre avec plumet; les dragons à veste à brandebourgs et casque étincelant à plumet rouge.

Un dossier conséquent comprenant cartes et documents d'époque a été remis aux auditeurs; comme ce procès-verbal d'une enquête effectuée par le maire Campferran mentionnant la mort d'un soldat irlandais du 28ème régiment de l'armée d'occupation le 11 mai 1814, après avoir mystérieusement reçu un coup de baïonnette d'un habitant non identifié. On y apprend aussi le suicide d'un soldat irlandais à Ayguesvives. Une lettre du maire de Baziége adressée à Wellington montre que le village a subi des dégâts lors du passage des armées anglaises et évoque les réquisitions et les vivres de tout genre que la commune a dû fournir ; les réparations obtenues par la commune furent d'ailleurs minimales (quelques centaines de francs).

Des cartes très précises ont permis à l'auditoire très attentif de comprendre le mouvement des troupes du Maréchal Soult pour gagner Toulouse et son précieux arsenal (fonderie de canons), de Wellington soucieux d'empêcher la tentative de Soult de rejoindre l'armée du Maréchal Suchet de retour en France par le col du Perthus et celle du Général Hill embourbé dans la terre du lauragaise d'un mois de mars pluvieux. Avec beaucoup de talent, le conférencier a fait revivre à l'auditoire le repli minutieusement préparé de l'armée de Soult, après la bataille de Toulouse, par le col de Naurouze et par le Canal du Midi pour les blessés, ainsi que la bataille victorieuse de

Baziège, qui opposa dans la plaine de Sainte Colombe, le 10ème régiment de chasseurs à Cheval du Colonel Houssain de saint Laurent, à la cavalerie anglaise envoyée pour couper la retraite.



Une vue de l'assistance

Au cours du débat, le cimetière des anglais de Baziège, où furent enterrés les morts côté anglais, souleva de nombreuses questions ; aujourd'hui encore ce terrain est respectueusement conservé sans culture par son propriétaire (félicitations et remerciements). Jean Odol, historien du Lauragais, a encore enthousiasmé le public toujours plus nombreux et désireux de connaître l'histoire du terroir, surtout quand elle est contée avec talent...



Le « cimetière des Anglais » à Lamothe. A l'origine, il était entouré de cyprès dont il ne reste que quelques exemplaires.

Vendredi 1^{er} juin 2001

A propos de Jean CALAS Conférence de Roger FERRA

Dans le cadre des conférences - débats de l'A.R.B.R.E, Roger FERRA est venu expliquer l'affaire Calas, qui commença le soir du 13 octobre 1761 par le suicide de Marc Antoine Calas à Toulouse ; son père Jean, protestant, accusé à tort du meurtre de son fils sera roué, étranglé puis brûlé, le 10 mars 1762, place Saint Georges.



Lucien Aries, Président de l'ARBRE, présente Roger FERRA

Agrégé d'Histoire, Roger FERRA a tenu à resituer cette affaire dans son contexte historique, en commençant par présenter le climat d'intolérance et de fanatisme religieux qui régnait en ce temps-là. A l'aide de cartes, le conférencier a plongé l'assistance dans ce Toulouse très catholique du 18^{ème} siècle, avec ses rues et ses quartiers à l'aspect médiéval et dont les noms rappellent que les artisans étaient alors regroupés par corps de métiers; la famille Calas habitait rue des filatiers.

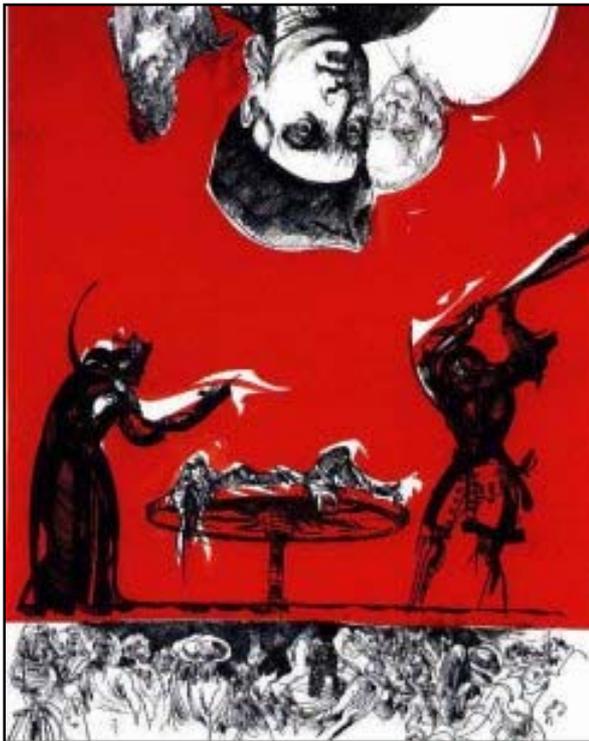
En s'appuyant sur des documents d'époque, avec une grande objectivité et beaucoup de minutie, Roger FERRA a expliqué les circonstances qui ont amené Jean Calas, victime d'une erreur judiciaire au supplice de la roue. Ce fut aussi l'occasion de dénoncer la pratique de la torture et de rappeler la barbarie de la justice à une époque où, il faut bien le dire, la population venait nombreuse assister aux exécutions et séances de torture, considérées comme un spectacle et une distraction. Le sort réservé aux suicidés compléta le tableau des mœurs au 18^{ème} siècle et explique en partie la raison pour laquelle les époux Calas ont tenté de cacher le suicide de leur fils. Le compte rendu d'un "Procès du parlement au cadavre d'un suicidé" est édifiant, le corps fut ensuite exposé, pendu par les pieds à une potence puis jeté à la voirie et mangé par les chiens...

La dernière partie de la conférence a traité de la réhabilitation de Jean Calas, 3 ans après sa mort, obtenue grâce à l'intervention de Voltaire qui écrivit à cette occasion son "Traité de la Tolérance". Le 20 novembre 1793, la Convention ordonna par décret la construction "aux frais de la République, sur la place où le fanatisme a fait périr Calas une colonne de marbre sur laquelle sera cette inscription : « A la nature - A l'amour paternel - A Calas, victime du fanatisme ». Cette construction place Saint Georges resta à l'état de projet.



Vue de l'assistance nombreuse et passionnée

S'appuyant sur des faits précis et une documentation pertinente, Jean FERRA soucieux du rôle des historiens pour faire connaître la vérité, a tenu en haleine pendant près de trois heures, un public venu nombreux des quatre coins du Lauragais.



Le supplice de Calas vu par le peintre Moretti, plafond des Arcades de la Place du Capitole

15 septembre 2001

L'A.R.B.R.E. EN HAUTE ARIEGE

Le voyage culturel annuel, organisé le samedi 15 septembre 2001, a conduit l'association A.R.B.R.E en Haute Ariège aux Forges de Pyrène (Montgailhard) puis au Parc de la préhistoire de Tarascon.

Durant le trajet en car, Jean Odol a commenté les paysages et retracé l'histoire de la vallée de l'Ariège notamment à l'époque des comtes de Foix et de la croisade contre le catharisme. Il n'a pas oublié d'évoquer le camp du Vernet avec ses milliers d'internés pendant la Guerre d'Espagne de 1936-1939.

La première visite fut pour les Forges de Pyrène à Montgailhard où sur un site de cinq hectares sont présentés plus de 120 métiers d'autrefois, depuis le forgeron jusqu'à l'arracheur de dents. Le bouilleur de cru a attiré l'attention de tous avec notamment ses explications sur la fabrication du jus de pomme. La partie la plus originale du site est incontestablement la Forge à l'ancienne à martinets, vestige du riche passé métallurgique des Pyrénées ariégeoises où, il y a encore une centaine d'années, était fabriqué le fer avec les bas fourneaux antiques des forges catalanes.



L'atelier itinérant du rémouleur

L'importance de cette industrie pendant près de 20 siècles depuis l'époque romaine était due



à la présence de minerai d'excellente qualité, de forêts pour la fabrication de charbon de bois et d'eau pour actionner les martinets et soufflets des forgerons. Le fonctionnement délicat du martinet a été décrit avec de nombreuses explications. La démonstration de forgeage d'une pièce de fer chauffé au rouge à l'aide d'un martinet antique actionné par une chute d'eau a été l'un des moments les plus forts de la journée. un spectacle unique... pour encore combien de temps?

Le martinet en action

Après le repas pris sur place, dans une ambiance très chaleureuse, très appréciée par la cinquantaine de participants, le car a conduit les visiteurs au parc de la préhistoire de Tarascon pour se glisser dans la peau d'un Cro-Magnon. Là, ils ont pu retrouver les premiers hommes, voir les paysages où ils ont vécu et comprendre leur vie quotidienne, en commençant par la visite du plus grand fac-similé du monde préhistorique de 2 000m² et de 6 à 8 m de haut; un audioguide ultra moderne, leur a permis de suivre un parcours balisé qui présente et commente l'art de la préhistoire jusqu'au Salon Noir de Niaux restitué dans sa totalité. A l'extérieur, la visite du parc a fait découvrir en suivant des sentiers, démonstration à l'appui, l'art de la chasse, du feu et du son au temps des Magdaléniens, il y a 13000ans....Un fabuleux voyage au cœur de la préhistoire.



Auditoire captivé par les explications données par les animateurs des divers ateliers

Cette journée de découverte et de détente s'est terminée avec le retour à Baziège vers 19 heures, en regrettant de devoir se séparer mais avec l'espoir d'un prochain voyage de l'A.R.B.R.E. à la découverte d'un autre site géographique ou historique; l'association rappelant que toutes les manifestations de l'A.R.B.R.E sont ouvertes à tous (membres et non membres).

Promenade dans le magnifique parc où ont été sculptés des reproductions d'animaux préhistoriques

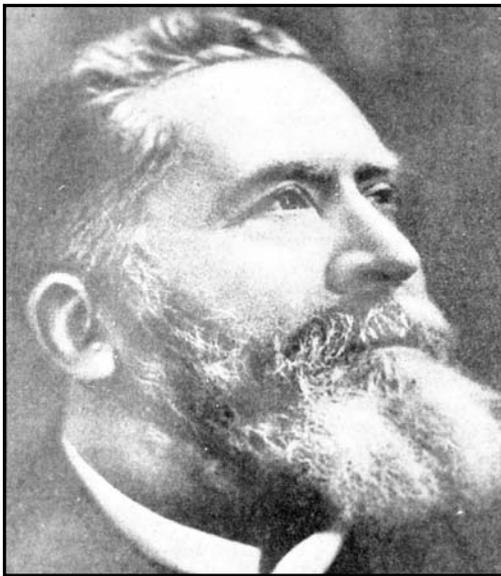


Vendredi 12 octobre 2001.

Un siècle d'histoire **Conférence de J. Odol**

Dans la conférence "un siècle d'histoire" organisée par l'association A.R.B.R.E, Jean Odol a évoqué l'histoire du 20e siècle avec ses grandes avancées technologiques, mais aussi ses guerres mondiales.

Pour mieux comprendre l'enchaînement des événements qui ont marqué le 20e siècle, Jean Odol a présenté une conférence en trois parties; un siècle d'histoire dans le Monde puis en France et enfin en Lauragais.



Une grande figure du siècle : Jaurès

A l'aide de cartes et d'un montage vidéo, les auditeurs ont pu suivre toute l'histoire du dernier siècle. D'abord d'une guerre mondiale à l'autre depuis la guerre des tranchées de 14-18, la révolution russe, le traité de paix, la crise des années trente, la guerre d'Espagne, jusqu'à la seconde guerre mondiale, Jean Odol a décrit notamment la naissance des idéologies communiste, fasciste et nazie. Ensuite, c'est la faiblesse de la ligne Maginot qui a été évoquée face aux nouvelles méthodes de combat mises en place par Hitler qui avait abandonné la guerre de position pour passer au stade de la guerre éclair, avec ses unités blindées et aériennes. Le rôle des alliés, notamment des américains, l'action des résistants pour délivrer le territoire et l'arrivée de la bombe atomique ont été expliqués. Jusqu'à la fin du siècle, la bombe atomique, devenue une force de dissuasion, a maintenu la paix dans le monde car aucun pays n'a voulu ou osé assumer la responsabilité de son utilisation.

Jean Odol a insisté sur le rôle économique important joué par les immigrés venus d'Italie puis d'Espagne au cours de ce siècle, particulièrement en Lauragais. Grâce à l'arrivée de cette population essentiellement rurale, l'activité agricole a pu être maintenue et a pu se développer alors que nos campagnes ayant perdu leurs forces vives pendant la guerre de 14 se dépeuplaient



Jean Odol, a su captiver l'attention d'un public toujours plus désireux de connaître l'histoire du terroir. A la fin de la conférence L. Ariès Président de l'association A.R.B.R.E. a informé l'assistance que les Médiévales de Baziège commenceront le vendredi 9 novembre par un spectacle "Passatge, des femmes en pays cathare" par la troupe d'Art d'Art à 21 h suivi le samedi 10 novembre d'un colloque d'histoire (Le Lauragais à l'époque gallo-romaine le matin et à l'époque cathare l'après-midi) avec à 17 h une table ronde sur la gastronomie lauragaise et à 20h le traditionnel repas Médiéval.



Vincent Auriol.
L'Histoire a un peu oublié cet enfant de Revel qui devint président de la République en 1947.

9 –10 novembre 2001

MEDIEVALES 2001 Route des vins, catharisme et gastronomie lauragaise

Les VII^e Médiévales de Baziège organisées en partenariat avec la Mairie par l'association A.R.B.R.E. se sont déroulées les 9 et 10 novembre sur les thèmes : route des vins, catharisme et gastronomie lauragaise.



Pour le spectacle du vendredi soir la Halle aux Grains a accueilli une création surprenante « Passatge » le catharisme vu à travers le regard des femmes. Véritables résistantes, souvent considérées comme tentatrices au service du Malin qui cherchent à détourner l'homme de son chemin vers Dieu, ces femmes en pays cathare

avec ses intolérances et ses violences, luttent aux dépens de leur vie et se heurtent aux croyances de l'époque. Avec une mise en scène audacieuse et une musique aux sonorités exceptionnelles des « tambours de pluie » un spectacle qui a plu ou dérangé, mais qu'il fallait voir.

Le colloque ouvert à tous a connu une affluence record, avec 350 à 400 auditeurs venus de Toulouse et de tout le Lauragais. La matinée était consacré à des conférences sur le Lauragais à l'époque gallo-romaine. L'exposé de Jean Odol portait sur la voie romaine qui passait à Badera, avec son commerce des vins et sur le témoignage des amphores retrouvées près



des Pountils. Lucien Ariès s'appuyant sur un plaidoyer de Cicéron du 1^{er} siècle avant J.C. a évoqué les péages romains en Lauragais et les taxes sur la circulation des vins importés d'Italie notamment au seuil de Naurouze, à Elusio. Michel Passelac a présenté le résultat

des fouilles qu'il mène depuis plusieurs années en Lauragais sur les agglomérations gallo-romaines de l'axe Bram, Montferrand et Baziège.

L'après-midi était réservée au catharisme avec les quatre grands ténors qui nous font l'honneur de leur participation aux Médiévales depuis leur création en 95. Jean Duvernoy a commencé les conférences en évoquant le « Paysage cathare », pour mettre l'assistance dans l'ambiance de cette époque. Michel Roquebert a expliqué la religion cathare en dégageant avec minutie les éléments qui la différencie de la religion catholique. Anne Brenon a traité le thème de l'inquisition et de la fin du catharisme occitan. Laurent Macé a terminé la séance par une conférence sur « le tournoi à l'époque des troubadours ».

TABLE RONDE : GASTRONOMIE LAURAGAISE

Dans le cadre des Médiévales 2001, Henriette Guilhem, auteur de trois livres sur la cuisine de Sud Ouest, Catherine Jeanjean, spécialiste de l'époque médiévale et Francis Falcou, historien de Castelnaudary étaient les invités de cette deuxième table ronde sur la gastronomie lauragaise, animée par Lucien Ariès.



Invités du forum : de gauche à droite : Mlle Jeanjean, Mme Guilhem, M. Falcou, M. Ariès, animateur

En s'appuyant sur ses travaux de recherche sur l'abbaye bénédictine de Montolieu Mademoiselle Catherine Jeanjean (maîtrise d'histoire Université de Perpignan) a montré que la cuisine d'aujourd'hui était très différente de celle de l'époque médiévale, notamment avec l'arrivée de nouvelles épices et de nouveaux produits. Par ailleurs, à cette époque la cuisine variait beaucoup d'une classe sociale à une autre. Ainsi la cuisine n'est pas que passéiste et peut être le lieu où la créativité tient toute sa place. Cordon bleu, Mlle Jeanjean a fait goûter des « flosstones » préparés suivant une recette médiévale.



Mlle Jeanjean

recette, la cassole est une constante incontournable



M. Falcou

dépilage) qui étaient l'occasion de véritables festins. Pour cet auteur qui aime écrire autant que de faire la cuisine ces livres ont été le moyen de transmettre les bonnes recettes

Henriette Guilhem a présenté ses 3 livres « La bonne cuisine du Sud – Ouest racontée par nos grands mères » « Menus savoureux préparés à l'avance » et dernièrement « La cosina a vista de nas » en évoquant notamment les fêtes (fête du cochon, Pour cet auteur qui aime écrire autant que de faire la cuisine ces livres ont été le moyen de transmettre les bonnes recettes familiales à sa descendance. A noter un livre de cuisine pour la femme moderne toujours pressée mais

désireuse de faire de la « bonne cuisine ».

Le débat très animé avec la salle a permis de tirer quelques traits typiques de la cuisine lauragaise, plutôt « cuisine du cochon » même si les volailles, canard oie pigeon et poulet, y ont toute leur place. Le cassoulet reste le plat emblématique du Lauragais, entre Carcassonne et Toulouse, c'est bien en terre lauragaise qu'il a acquis ses lettres de noblesse, après être passé au four et servi dans l'indispensable cassole. La cuisine lauragaise, appartient à la cuisine typique



Mme Guilhem

dite du Sud Ouest, trésor culturel et richesse du patrimoine. Elle est incluse dans le French paradox, ce paradoxe français où le bonheur est dans l'assiette.

CONCOURS TERRA NOSTRA

Les résultats du concours « Terra Nostra » publié par La Dépêche du Midi ont été donnés à l'issue du colloque. Il s'agit pour les adeptes de ce concours d'aller à la découverte du Lauragais à travers son histoire, ses paysages, ses coutumes et ses habitants. Une vingtaine de lauréats ont reçus des livres offerts par le Comptoir du Livre et par l'ARBRE ainsi que de nombreux cadeaux du Groupama.

RIPAILLES MIEVALES ET ORDRE DE LA FEVE



Le traditionnel repas médiéval qui clôture les Médiévales était animé par les Troubadours d'Aquitaine ; ce fut l'occasion de déguster le très savoureux cassoulet aux fèves dans son écrin de pain. La soirée s'est terminée par la cérémonie d'intronisation dans l'ordre de la fève. Catherine

Jeanjean, M et Mme Alex Reynes, Lydie Sylvestre, Francis Colombiès, Vincent Bonnefont et Jean Pierre Benetti ont reçu le béret, l'écharpe et la médaille qui les fait dignitaire de l'Ordre de la Fève pour leur activité dans l'organisation des Médiévales, leur désir de faire renaître des recettes médiévales ou leur attachement au Lauragais .



Mlle Jeanjean

recette, la cassole est une constante incontournable



M. Falcou

dépilage) qui étaient l'occasion de véritables festins. Pour cet auteur qui aime écrire autant que de faire la cuisine ces livres ont été le moyen de transmettre les bonnes recettes

Henriette Guilhem a présenté ses 3 livres « La bonne cuisine du Sud – Ouest racontée par nos grands mères » « Menus savoureux préparés à l'avance » et dernièrement « La cosina a vista de nas » en évoquant notamment les fêtes (fête du cochon, Pour cet auteur qui aime écrire autant que de faire la cuisine ces livres ont été le moyen de transmettre les bonnes recettes familiales à sa descendance. A noter un livre de cuisine pour la femme moderne toujours pressée mais

désireuse de faire de la « bonne cuisine ».

Le débat très animé avec la salle a permis de tirer quelques traits typiques de la cuisine lauragaise, plutôt « cuisine du cochon » même si les volailles, canard oie pigeon et poulet, y ont toute leur place. Le cassoulet reste le plat emblématique du Lauragais, entre Carcassonne et Toulouse, c'est bien en terre lauragaise qu'il a acquis ses lettres de noblesse, après être passé au four et servi dans l'indispensable cassole. La cuisine lauragaise, appartient à la cuisine typique



Mme Guilhem

dite du Sud Ouest, trésor culturel et richesse du patrimoine. Elle est incluse dans le French paradox, ce paradoxe français où le bonheur est dans l'assiette.

CONCOURS TERRA NOSTRA

Les résultats du concours « Terra Nostra » publié par La Dépêche du Midi ont été donnés à l'issue du colloque. Il s'agit pour les adeptes de ce concours d'aller à la découverte du Lauragais à travers son histoire, ses paysages, ses coutumes et ses habitants. Une vingtaine de lauréats ont reçus des livres offerts par le Comptoir du Livre et par l'ARBRE ainsi que de nombreux cadeaux du Groupama.

RIPAILLES MIEVIALES ET ORDRE DE LA FEVE



Le traditionnel repas médiéval qui clôture les Médiévales était animé par les Troubadours d'Aquitaine ; ce fut l'occasion de déguster le très savoureux cassoulet aux fèves dans son écrin de pain. La soirée s'est terminée par la cérémonie d'intronisation dans l'ordre de la fève. Catherine

Jeanjean, M et Mme Alex Reynes, Lydie Sylvestre, Francis Colombiès, Vincent Bonnefont et Jean Pierre Benetti ont reçu le béret, l'écharpe et la médaille qui les fait dignitaires de l'Ordre de la Fève pour leur activité dans l'organisation des Médiévales, leur désir de faire renaître des recettes médiévales ou leur attachement au Lauragais .

Jeudi 22 novembre 2001

Magie des danses bulgares

Le jeudi 22 novembre, 40 enfants - artistes de l'ensemble folklorique Zagortche, sont venus de Stara Zagora (Bulgarie) invités par la mairie de Baziège en partenariat avec les associations culturelles : A.R.B.R.E qui a initié la manifestation, Baziège San Matéo et les Compagnons de la Musique dans le cadre des échanges franco – bulgares. Venus pour la première fois à Baziège en avril 2000, c'est un spectacle entièrement renouvelé qui a été présenté.



Les enfants de Zagortché avec leurs instruments traditionnels bulgares - Kaval (flûte), Gaïda (cornemuse), « gadoulka » et « tamboura » (instruments à cordes) ont fait vivre Baziège et ses écoles une après midi et une soirée inoubliables au rythme des danses et chants bulgares. Cent minutes de spectacle ininterrompu, étourdissant, multicolore et émouvant avec ses petits danseurs et danseuses de 8 à 15 ans. Ambassadeurs de la culture traditionnelle de leur pays à l'étranger, le groupe a présenté un travail rigoureux de reconstitution de danses et coutumes des différentes régions ethnographiques de Bulgarie, avec une parfaite maîtrise de leur art et de tous les aspects techniques du chant (polyphonie bulgare) de la danse et de la musique bulgare pourtant si complexe avec ses rythmes asymétriques.



La séance de l'après-midi a réuni l'ensemble des élèves des deux écoles (maternelle et élémentaire). Bien que la Halle aux Grains de Baziège soit comble, c'est en grand silence et la plus grande attention que les petits baziégeois étonnés et ravis, ont assisté à ce spectacle donné par des artistes de leur âge. Après le spectacle les artistes et leurs accompagnateurs (maître de ballet, directeur de chorégraphie et interprète) ont présenté les différents instruments et ont répondu aux questions des enfants des écoles curieux de connaître leur pays qui leur paraissait si lointain.

En soirée, les baziégeois sont venus nombreux applaudir ce spectacle hors du commun, donné par des enfants déjà professionnels de haut niveau et ambassadeurs de la culture traditionnelle bulgare, qui oeuvrent pour le rapprochement des pays, démarche des plus louables.

Vendredi 23 novembre 2001

Hommage à Jean ODOL par Lucien Ariès

Allocution pour la cérémonie de remise de la croix de la Légion d'honneur à Jean Odol.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Monsieur Odol,

en tant que président de l'association A.R.B.R.E. c'est un grand honneur, de pouvoir m'exprimer ici et de vous remercier pour vos travaux et vos actions pour faire mieux connaître le Lauragais, tant sur le plan historique et géographique que culturel.



Géographe avant tout, vous nous avez appris à découvrir ce Lauragais avec ses plaines, ses creux et ses bosses. Au détour d'un chemin, le paysage prend vie, vous lui donné une âme et soudain il s'anime et nous parle, au passé mais aussi au présent ; avec des mots simples et justes, qui avivent la curiosité et l'envie d'en savoir plus.

Historien, vous nous avez conduit de clochers en bastides, de château en abbaye, à travers ce pays des cathares et du pastel, avec ses vents d'autan, ses terreforts et ses boulbènes, ce pays de Laurac que vous connaissez tant et que vous connaissez, mieux que quiconque.

Histoire pour rêver mais aussi pour comprendre... Vous nous avez fait découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre terroir en la replaçant dans son contexte, toute l'histoire, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui, sans complaisance, avec justesse et avec le seul souci de l'exactitude et la recherche de la vérité.

Travailleur acharné vous avez multiplié les études, sur

- le catharisme en Lauragais
- la bataille de Baziège
- Les paysages du consulat et la population d'Ayguësives au 17 et 18^e siècles
- L'archéologie et le patrimoine en Lauragais
- La toponymie et la gouttière de l'Hers

et cette étude sur Roqueville où vous parlez de cette famille cathare et de ses poètes occitans

et ce film « Le Lauragais, la terre sous l'écorce » réalisé par Francis Fourcou avec vos conseils et votre aide

et encore ce livre en 95 aux éditions Privat « Lauragais Pays des cathares et du Pastel » illustré par Guy Jungblut.

Ce sont plusieurs dizaines d'articles majeurs, de très nombreux articles dans les journaux, plus d'une centaine de conférences.

Le 21 octobre 95, la fondation des Médiévales de Baziège, crée... l'événement !

300 auditeurs et 5 heures d'histoire....Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître.

L'idée, vous en revient !

La bataille de Baziège de 1219, fournira le prétexte. Cathares et troubadours en portant le débat.... feront le reste.

Outil de vulgarisation du savoir, vous avez voulu ces Médiévales pour le plus grand nombre et non pour une élite. Pour lui, vous avez déplacé l'université à la campagne. Historiens de renom et chercheurs accomplis ont emboîté le pas.

Hier encore, plus de 300 auditeurs aux septièmes Médiévales. Férés d'histoire ou simples spectateurs, ils sont venus des quatre coins du Lauragais et du pays toulousain écouter les plus grands du catharisme. Vous même Jean ODOL, DUVERNOY, ROQUEBERT, Anne BRENOM et bien d'autres sont là. Car, les Médiévales, lieu de rencontre avec un public sont aussi un lieu d'échange entre historien, tous travaillant sur le même sujet.



Les travaux de recherche, les contributions orales et écrites, présentées au colloque des Médiévales font progresser la connaissance de la société à cette époque charnière et capitale, véritable tournant de l'histoire de toute la région.

Avec un sujet précis, mais un temps de parole très court devant un public large mais attentif, l'historien doit aller au fond des idées sans concession, car les Médiévales sont aussi un lieu de débat où chaque spectateur peut prendre la parole et devenir acteur.

Le catharisme a donné aux Médiévales leurs lettres de noblesse, mais les autres thèmes n'en sont pas pour autant oubliés,..... gallo-romain, pastel, canal du Midi, et j'en passe, y sont, *tout aussi*, largement débattus. Ils ont fait des Médiévales la manifestation phare de l'A.R.B.R.E et un temps fort de la vie culturelle en SICOVAL et Lauragais.

Homme de culture, toujours prêt à prendre son bâton de pèlerin quand il s'agit de diffuser le savoir et partager ses connaissances, infatigable, vous sillonnez le Lauragais sans jamais vous lasser, vous enchaînez les conférences les unes après les autres.

Géographe, historien mais aussi *conteur à l'immense talent*, les salles vous réclament et lorsque c'est fini, on vous en redemande « on vous écouterait des heures et des heures. L'assistance, envoûtée et séduite est transportée plusieurs siècles en arrière où mille lieux plus loin. Mais toujours avec cette gentillesse et cette simplicité qui vous caractérise et qui vous vont.... si bien.

Merci et bravo Monsieur ODOL

Vendredi 7 décembre 2001.

Des fosses à grains aux silos cathédrales.

Conférence de Jacques Holtz.

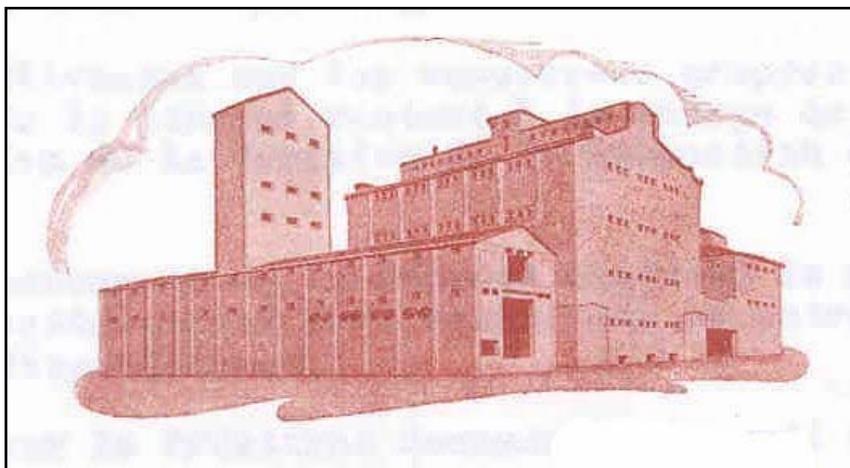
Dans le cadre des manifestations organisées par l'association ARBRE, Jacques Holtz, agronome, a proposé une soirée conférence débat sur la conservation des grains, son évolution à travers le monde: Afrique, Amérique, Espagne, et en France où le stockage en grande quantité s'est imposé en 1936 à la faveur de l'office du blé (ONIB), date à laquelle furent construits les premiers silos à Baziège.



Alors que les anciens silos de Baziège situés au cœur du bourg viennent d'être rachetés par la commune, Jacques Holtz a présenté son étude et l'importance du stockage, la vie de la coopérative avec ses aspects techniques et humains.

Si la conservation des grains a toujours été un enjeu pour la civilisation, aux époques où l'on redoutait les disettes, contrôler le grain était aussi contrôler le pouvoir.

Aujourd'hui, le mot silo est associé à ces bâtisses aériennes, imposantes qui marquent le paysage en zone céréalière, il désignait traditionnellement et jusqu'au XIX^e siècle les fosses creusées dans le sol et que l'on fermait hermétiquement après avoir enfoui les grains en vrac. Dans le milieu confiné de la fosse, l'oxygène s'épuisait, les insectes mouraient et le développement des



Les anciens greniers-silos de Baziège.

moisissures s'arrêtaient permettant la conservation des grains pendant plusieurs mois.

Pendant des millénaires cette technique a prévalu dans le monde entier, le Lauragais et le sud-ouest n'échappant pas à cette règle. On trouve ainsi, dans la région, des fosses depuis le néolithique jusqu'à la période gallo-romaine. Si elles disparaissent sans que l'on en connaisse les raisons, elles réapparaissent avec les Carolingiens pour durer jusqu'au XVIII^e siècle. Depuis, elles ont à nouveau disparu pour laisser place à des greniers dans lesquels il fallait pelleter le grain à la main pour éviter qu'il ne chauffe.



Les silos de Lastours et de Bauré.

De nombreux auditeurs, agriculteurs, employés de la coopérative locale ont assisté à cette rencontre qui retraçait également l'évolution de la « Coopérative agricole de Baziège » qui va connaître, après 50 ans d'activité (36-85) et une vingtaine d'années de désaffectation, une nouvelle destinée.

Poèmes

GUERNICA

C'était un jour de marché,
Le 26 avril, les gens venaient
Des alentours pour apporter
Leur production qu'ils vendaient.

Vers les 17 heures, un peu avant,
Du ciel, des avions bien menaçants
Se mirent à déverser des bombes.
Ce fut comme un climat d'outre-tombe.

Pendant plus de trois heures, sans arrêt,
Toutes les vingt minutes une nouvelle vague arrivait,
Déversant sur GUERNICA un déluge de feu
Qui n'épargna pas beaucoup de ces malheureux.

Du centre de GUERNICA il ne reste rien.
Le travail de ces assassins
Ne laissa debout que le Parlement
Et le chêne, symbole du temps
Où les rois venaient trouver
Les Basques pour se faire approuver.

Il y eut de nombreux morts.
Il y eut peu de remords.
Cette politique de « terrorisation »
Est une tactique délibérée cette action
Devait, par la terreur,
Faire avancer l'heure
De la soumission
Des populations.

Cet épisode peu glorieux
De ces terribles factieux
Serait bien tombé dans l'oubli feutré
Si Picasso n'avait pas immortalisé
Ces actes barbares par un tableau
Qui restera comme l'un de ses plus beaux.

Ce tableau, de par le taureau avançant,
Symbole de la force du monstre menaçant,
Met en avant la terrible barbarie
Par laquelle ce peuple fut meurtri.

Il restera comme une tache indélébile à jamais
Sur l'honneur de ces hommes assoiffés
De haine, qui, par leur action
Ont montré que toute guerre est une malédiction.³

Daniel HERLIN

La fin des Trencavel

Du siège de Carcassonne
Aux lendemains des massacres de Béziers
L'heure pour les Trencavel sonne.

L'arrivée, au pied de la ville, des croisés
Sera la perte du puissant vicomte de Trencavel.

Puissance qui faisait beaucoup d'envieux
C'était pour les barons du nord auxquels
On avait permis les prises de campagne, ces ambitieux
Avaient, avec le prétexte de la croisade, permis
A ces ennemis intimes comme le comte de Toulouse
Mais à tous les chevaliers aussi
Un temps ils s'unissent tous
Pour mieux le détruire
Et pour mieux l'occire.

Done le siège commença.

Les bourgs assiégés, seront, hélas
Bien vite pris ; il ne restera
Alors que la belle cité, qui, lasse,
Aux assauts des croisés résistera
Et finalement ne tombera pas
Par les armes mais par la ruse.

Les barons, sous prétexte de négocier,
De la bonne foi du vicomte ils abusent
Et le retiennent alors prisonnier,
Où il perdra, au bout de trois mois
La vie ; la succession des Trencavel
Etant réglée sans combat,
Par leur forfaiture, les croisés on les voit tels
Qu'ils sont : des hommes cupides,
Qu'aucune morale ne motive.

Ils sont, certes, intrépides,
Mais aucune foi ne les avive.

A.R.B.R.E
ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de l'association A.R.B.R.E (Association de Recherches baziégeoises Racines et Environnement) s'est tenue en présence de M. Robert Gendre Maire de Baziège, le vendredi 11 janvier 2002.

Les rapports d'activité et financier présentés par Mme Irène Sarrazin, secrétaire de l'association et M Claude Papaix, trésorier ont été approuvés à l'unanimité. L'association A.R.B.R.E a 12 ans; toutes ses manifestations ont été suivies par un public nombreux et fidèle. La soirée Occitane organisée avec le concours de Canto Laousetto est la manifestation qui regroupe le plus de baziégeois. Les conférences – débats et les sorties culturelles organisée connaissent toujours un grand succès, grâce à la qualité des intervenants et des sites visités. Pour leur 7^e édition, les Médiévales, organisées en partenariat avec la mairie ont attiré un public très nombreux (près de 300 personnes) pour les conférences sur le Lauragais gallo-romain, le catharisme puis pour la table ronde sur la gastronomie lauragaise. M. L. Ariès, président, a chaleureusement remercié tous ceux qui par leur dévouement ont contribué au bon déroulement des manifestations et en particuliers les membres du bureau et M. J. Odol pour son précieux concours.

Après le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'administration, le bureau a été élu :

Présidents d'honneur, Robert Gendre et Jean Odol

Président, Lucien Ariès ; Vice Président Pierre Fabre ; Secrétaire, Irène Sarrazin ;
Secrétaires Adjointes Jacqueline Bressoles, Michèle Lasnet, Françoise Poumès ;
Trésorier, Claude Papaix ; Commissaire aux Comptes, Jean Bressoles.

Programme des manifestations pour l'année 2002 :

1er février : Soirée Occitane avec la participation de Canto-Laousetto « les vents en Lauragais » et une conférence de René VIALA

8 mars Conférence de Jean Odol « Le grand incendie du Lauragais et la chevauchée du Prince noir de 1355 »

26 avril conférence de Henry Ricalens « Les patrimoines mobiliers du Lauragais au 17^e siècle

28 avril Sortie culturelle à Giroussens (terres cuites vernissées du 17^e au 19^e siècle), avec l'association Théâtre'halle

31 Mai Conférence de Monsieur Gaubert «Jean Mermoz, vie et oeuvre littéraire » dans le cadre du centenaire de la naissance de Mermoz (1901 1936)

14 ou 15 septembre Journée du patrimoine visite guidée de la Cité de Carcassonne

4 octobre conférence et exposition avec Daniel Herlin « Les champignons »

9 novembre Médiévales

Samedi matin : Thème « Agriculture et paysan du Lauragais » (du Moyen Age à nos jours). Conférences et exposition de vieux outils (patrimoine agricole)

Samedi après midi : Conférences sur le thème « Catharisme »

Table ronde : Gastronomie lauragaise, image de marque du terroir : industrie alimentaire et artisanat local (potiers, vaisselle en terre cuite,), restauration

Concours Terra Nostra édité par La Dépêche du Midi

Repas Médiéval, ordre de la Fève